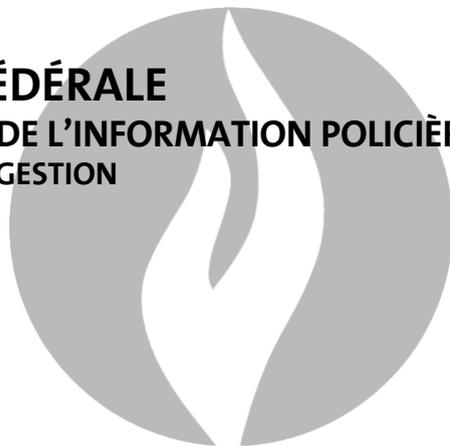


**POLICE FÉDÉRALE**

**DIRECTION DE L'INFORMATION POLICIÈRE OPÉRATIONNELLE**

**DONNÉES DE GESTION**



## **MONITEUR DE SÉCURITE 2009**

# **Analyse de l'enquête pour la Province de Luxembourg**

**Isabelle VAN DEN STEEN  
Ellen VAN DEN BOGAERDE  
Annelies DE BIE**

**sous la direction de  
Patrizia KLINCKHAMERS  
Marc VANDENDRIESSCHE**



## **Table des matières**

<i>Table des matières</i>	3
<i>Introduction</i>	5
<i>Chapitre 1: Méthodologie de l'enquête</i>	6
1.1. L'échantillonnage	6
1.2. Taux de participation à l'enquête en Province de Luxembourg	6
1.3. Profil des répondants de la Province de Luxembourg	7
<i>Chapitre 2: Les problèmes de quartier</i>	9
2.1. Les problèmes de quartier dans la Province de Luxembourg	9
2.2. Évolution temporelle des problèmes de quartier dans la Province de Luxembourg	10
<i>Chapitre 3: L'insécurité</i>	11
3.1. Le sentiment d'insécurité en Province de Luxembourg	11
3.2. Les comportements d'évitement en Province de Luxembourg	12
3.3. Le risque estimé d'être victime en Province de Luxembourg	14
3.4. Possession d'un moyen de défense en Province de Luxembourg	16
<i>Chapitre 4: La victimisation</i>	17
4.1. Les délits contre les ménages en Province de Luxembourg	17
4.2. Les délits contre les personnes en Province de Luxembourg	19
4.3. Signalement et déclaration	21
4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir	21
4.3.2. Délits contre les ménages	21
a) Signalement	22
b) Déclaration	23
4.3.3. Délits contre les personnes	24
a) Signalement	24
b) Déclaration	25
<i>Chapitre 5: Dernier délit</i>	26
5.1. Service de police contacté	26
5.2. Satisfaction suite au contact policier	27
<i>Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation en Province de Luxembourg</i>	28
6.1. Fréquence des contacts	28
6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police	28
<i>Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police en Province de Luxembourg</i>	30
7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique	30

<b>7.2. Les raisons du bon travail des services de police</b>	<b>31</b>
<b>7.3. Les raisons du mauvais travail des services de police</b>	<b>32</b>
<b>7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier</b>	<b>33</b>
<b>7.5. L'appréciation de la qualité du travail des différentes tâches policières</b>	<b>34</b>

## Introduction

Le présent rapport a pour objet de restituer les principaux résultats de l'enquête de population *Moniteur de sécurité 2008-2009* réalisée au cours du premier semestre de l'année 2009 pour la Province de **Luxembourg**. Le Moniteur de Sécurité est une enquête réalisée auprès de la population à la demande du Ministre de l'Intérieur. Cette enquête a été lancée et suivie par le service Données de Gestion de la Direction de l'information policière opérationnelle de la Police fédérale. La collecte des données a été réalisée par Significant GfK, bureau d'études de marchés externe et indépendant.

Il s'agit de la septième édition de l'enquête au niveau fédéral. Dès lors, les résultats sont dans l'ensemble comparables dans le temps. Le questionnaire du Moniteur de sécurité, depuis son origine en 1997, n'a pas subi de modifications profondes susceptibles d'avoir une influence sur la comparabilité. Ainsi, il est permis de dresser un aperçu des tendances à travers les années (1997-2009).

Le Moniteur de sécurité comporte des questions relatives aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité, à la victimisation et à la plainte, aux contacts citoyens/services de police, au fonctionnement des services de police et aux caractéristiques personnelles du répondant.

Les résultats de l'enquête font l'objet de différents rapports de tableaux, à savoir le rapport fédéral, le rapport comparatif (fédéral, régions, provinces, typologie des communes, typologie des zones de police), le rapport au niveau des arrondissements judiciaires et les rapports locaux (zones de police, communes). Les résultats analysés dans ce rapport sont issus du rapport comparatif.

Le présent rapport a pour objet de restituer les grandes tendances des résultats du Moniteur de sécurité 2009 à l'échelle de la Province de Luxembourg et de montrer les différences statistiquement significatives entre 1997 et 2009.

Le premier chapitre de ce rapport est consacré à l'échantillonnage, aux taux de réponse et au profil des répondants.

Le corps du rapport est composé de six chapitres abordant chacun une des grandes thématiques de l'enquête, à savoir: les problèmes de quartier, l'insécurité, la victimisation et les contacts des victimes avec les services de police, l'appréciation de l'intervention des services de police lors du dernier délit, les contacts entre les citoyens et les services de police, et enfin le fonctionnement des services de police.

# **Chapitre 1: Méthodologie de l'enquête**

## **1.1. L'échantillonnage**

L'échantillon concerne la population belge de 15 ans et plus. Afin de garantir une représentativité maximale, le ménage a été tiré au hasard au sein de l'annuaire téléphonique. Pour préserver le caractère aléatoire du tirage, lors du contact téléphonique, le répondant a été choisi selon la méthode de «la date d'anniversaire» (la personne interrogée au sein du ménage est celle qui fêtera en premier son anniversaire). La composition de cet échantillon est issue de deux sources: les moniteurs locaux d'une part et des enquêtes réalisées spécifiquement pour le niveau fédéral d'autre part.

Les critères de sélection des répondants ont été établis d'avance par pré-stratification en tenant compte de la distribution de la population (15 ans et plus) dans les différentes régions, provinces et typologies des communes. Les répondants ont ensuite été sélectionnés au hasard au sein de ces entités. En fonction de ces répartitions, le poids total des 36.948 personnes composant l'échantillon fédéral des individus à interroger en 2009 a été déterminé pour chacune de ces entités territoriales et réduit à 12.000.

En outre, l'échantillon fédéral a aussi fait l'objet d'une post-stratification selon les catégories d'âge et de sexe. Cette post-stratification a été réalisée au niveau de la province et de la typologie des communes. Cette post-stratification est utile lorsque certains groupes de population sont sous- ou surreprésentés dans l'échantillon de répondants interrogés.

Dans la Province de Luxembourg, 570 ménages ont été interrogés. Selon le même principe de post-stratification, ce chiffre a été réduit à 286 après pondération.

## **1.2. Taux de participation à l'enquête en Province de Luxembourg**

Pour les 570 interviews téléphoniques du Moniteur de sécurité 2009 réalisées dans la Province de Luxembourg, 1096 numéros ont été utilisés dont 162 n'ont pas donné lieu à une communication (pas de réponse, répondeur et téléphone occupé). Connaissant le nombre de refus (217) et celui en cours d'interview (39), nous pouvons calculer le taux de participation. En 2009, ce taux de participation en Province de Luxembourg est de 69%, ce qui est un taux élevé pour une enquête téléphonique. Il se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est de 63% de participation. La participation est fortement encouragée par l'envoi d'une lettre d'introduction officielle, signée par le gouverneur de la province, aux répondants potentiels. La mise à disposition d'un numéro vert pour les répondants potentiels leur permet de vérifier l'authenticité de l'enquête et de demander des compléments d'information la concernant.

$$\text{Taux de participation} = \frac{\text{nombre d'enquêtes réalisées}}{\text{nombre d'enquêtes réalisées} + \text{refus de participer}}$$

<b>Contact</b>	<b>934</b>
Nombre d'enquêtes réalisées	570
Rendez-vous (retéléphone plus tard)	16
Refus de participer (ferme, par échappatoire, d'être écouté)	213
Refus de participer durant l'interview	39
Refus de participer par téléphone	4
Ni francophone, ni néerlandophone	3
Incapacité physique	50
Absent durant la période des enquêtes	39
<b>Pas de contact</b>	<b>162</b>
Pas de réponse	116
Répondeur	40
Tél. occupé	6
<b>Total</b>	<b>1096</b>

*Fig.: Nombre de contacts téléphoniques réalisés pour effectuer les 570 enquêtes du Moniteur de sécurité 2009 dans la Province de Luxembourg. Sur cette base, le taux de réponse à l'enquête peut être calculé: il est de 69%.*

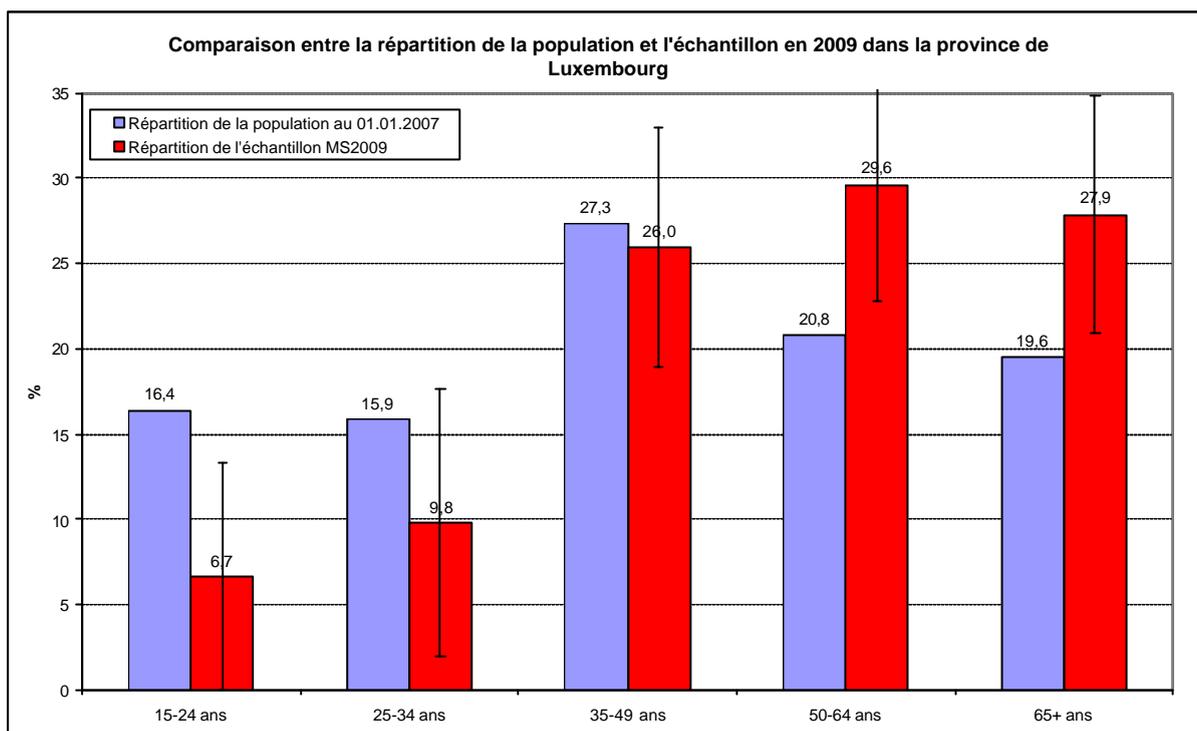
Le profil des personnes refusant de participer à l'enquête correspond aux personnes âgées (plus de 65 ans), aux femmes et personnes ne possédant pas de diplôme ou possédant un diplôme de l'enseignement primaire.

### **1.3. Profil des répondants de la Province de Luxembourg**

La répartition de l'échantillon a été comparée à la répartition réelle de la population de la province selon les catégories d'âge et de sexe. La répartition entre hommes et femmes dans l'échantillon est proche de celle de la répartition de la population.

La catégorie d'âge la mieux représentée est la classe des 35-49 ans. Les catégories d'âge les moins représentées sont les classes les plus jeunes, 15-24 ans et 25-34 ans, et qui disposent probablement plus souvent d'un GSM et ne sont plus abonnés à une ligne fixe. A l'inverse, les catégories d'âge les plus élevées (50-64 ans et plus de 65 ans) sont surreprésentées dans l'échantillon.

Une pondération selon l'âge et le sexe des répondants, appelée post-stratification, est utilisée pour faire face à ces différences de répartition. Ceci signifie qu'un poids - plus ou moins grand - est alloué à chaque répondant selon que la catégorie (âge et sexe) à laquelle il appartient est sous- ou surreprésentée dans l'échantillon.



*Fig.: Répartition de la population et de l'échantillon de la Province de Luxembourg selon les catégories d'âge. La taille totale de la population est de 210.337 personnes de 15 ans et plus.*

## Chapitre 2: Les problèmes de quartier

### 2.1. Les problèmes de quartier dans la Province de Luxembourg

Parmi les problèmes de quartier abordés, il y a une problématique qui touche plus particulièrement les citoyens de la Province de Luxembourg: il s'agit de la vitesse non adaptée au trafic (77%). Trois personnes sur quatre considèrent cette situation comme «tout à fait» ou «un peu» problématique. La conduite agressive dans la circulation (57%) et les cambriolages (50%) sont aussi perçus comme assez problématiques. Ces trois problèmes sont aussi considérés au niveau fédéral comme les plus problématiques. Néanmoins, les citoyens de la Province de Luxembourg considèrent les problèmes de vitesse non adaptée au trafic et de conduite agressive dans la circulation avec une plus grande importance qu'au niveau fédéral.

Ces trois problèmes ne sont pas les seuls à interpeller les gens. En effet, il ne faut pas négliger les autres problématiques considérées comme importantes par les citoyens. Trois autres problématiques touchent aussi les citoyens interrogés: les objets qui traînent dans la rue (42%), les nuisances sonores causées par le trafic (35%) et les autres formes de nuisance sonore (32%). Les autres problèmes de quartier sont considérés comme problématiques par 15 à 30% des citoyens.

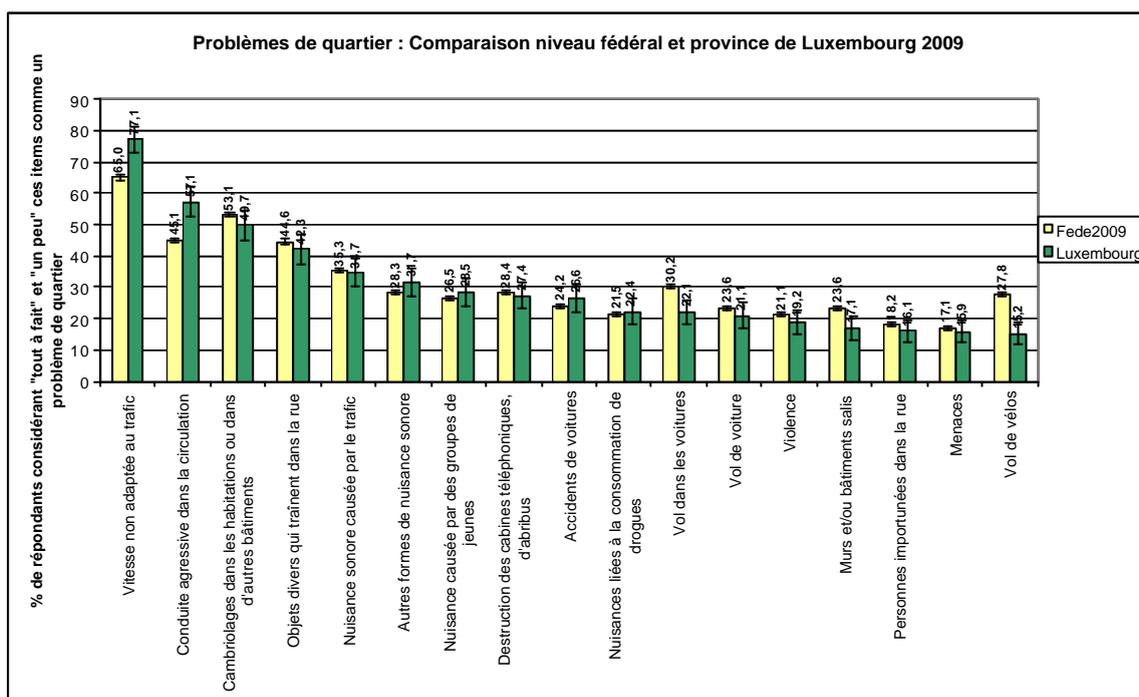


Fig.: Les problèmes de quartier en 2009, mis en parallèle avec les résultats du pays. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: «Ressentez-vous les faits ou situations suivantes comme un problème dans votre quartier?» Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance. (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG.qrt A.1. à A.17.)

Certains problèmes sont considérés comme plus importants à l'échelle de la Province de Luxembourg qu'au niveau fédéral. C'est le cas des deux principaux problèmes de quartier. À l'inverse, certains autres problèmes de quartier semblent généralement moins problématiques dans la Province de Luxembourg qu'au niveau fédéral: le vol dans les

voitures, les murs et/ou bâtiments salis et les vols de vélos. Pour la plupart des problèmes de quartier, les pourcentages de la Province de Luxembourg d'une part et ceux de la Belgique dans sa totalité d'autre part se situent au même niveau.

## 2.2. Évolution temporelle des problèmes de quartier dans la Province de Luxembourg

Entre 2006 et 2009, une légère hausse a été constatée pour les situations suivantes: la vitesse non adaptée (de 72% à 77%), des objets divers qui traînent dans la rue (de 37% à 42%), les autres formes de nuisance sonore (de 27% à 32%) et les accidents de voitures (de 22% à 27%). À l'inverse, les problèmes de quartier suivants ont connu une diminution par rapport à 2006: la conduite agressive dans la circulation (de 71% à 57%), le vol dans les voitures (de 32% à 22%) et le vol de vélos (de 22 % à 15%).

Lorsqu'on considère l'évolution à plus long terme, on constate une tendance à la baisse depuis 2000 pour les nuisances sonores causées par le trafic. Certains problèmes de quartier, après avoir connu une hausse entre 2000 et 2004, connaissent par après une diminution. Il s'agit surtout de la conduite agressive dans la circulation, des cambriolages et du vol dans les voitures. À l'inverse, plus de citoyens considèrent les objets divers qui traînent dans la rue comme plus problématique en 2009 que précédemment.

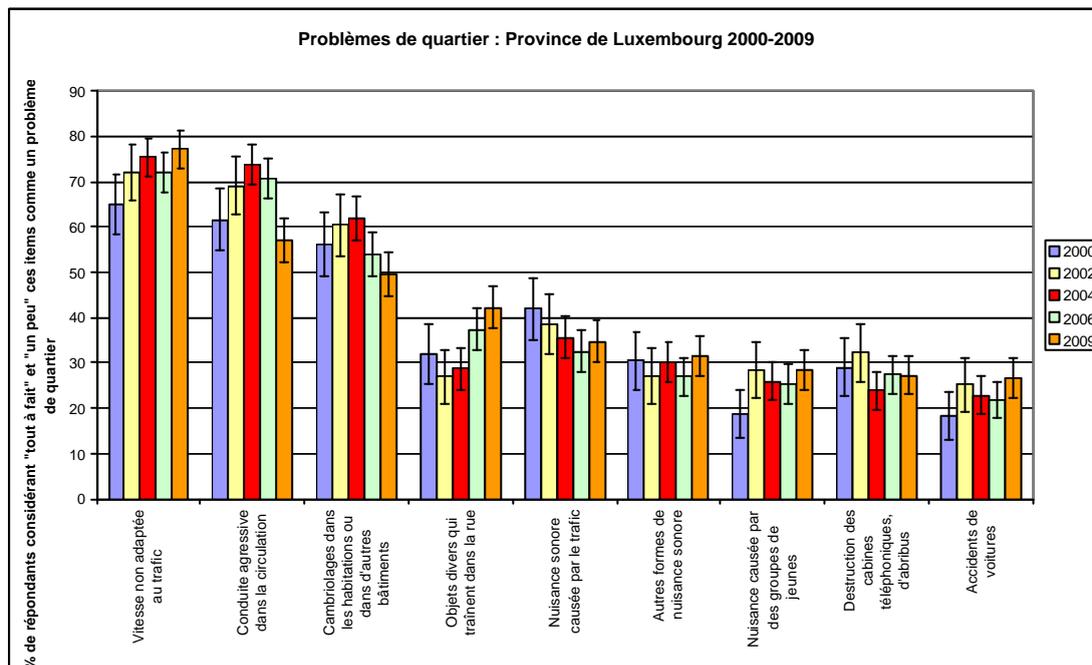


Fig.: Les problèmes de quartier (sélection). Comparaison 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009. Les années 1997 et 1998 ne sont pas reprises sur le graphique car la fréquence de ces problèmes était demandée à l'époque ; les résultats ne sont donc pas comparables. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: «Ressentez-vous les faits ou situations suivantes comme un problème dans votre quartier?» Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance pour l'année 2009 (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG.qrt A.1. à A.17.).

## Chapitre 3: L'insécurité

### 3.1. Le sentiment d'insécurité en Province de Luxembourg

Après avoir connu une stabilisation de la proportion de personnes interviewées qui se sentent «toujours» et «souvent» en insécurité entre les années 1998 et 2000 autour de 4%, le sentiment d'insécurité connaît tout d'abord une augmentation statistiquement significative entre 2000 et 2002 pour se stabiliser à approximativement 10% en 2002. Depuis 2002, une diminution s'observe pour en 2009 finalement atteindre 6,4% des habitants de la Province de Luxembourg qui ont déclaré se sentir «toujours» ou «souvent» en insécurité.

Les premières années du Moniteur de sécurité, les habitants de la Province de Luxembourg se sentaient relativement moins en insécurité qu'au niveau national. Cet écart s'est réduit au cours du temps.

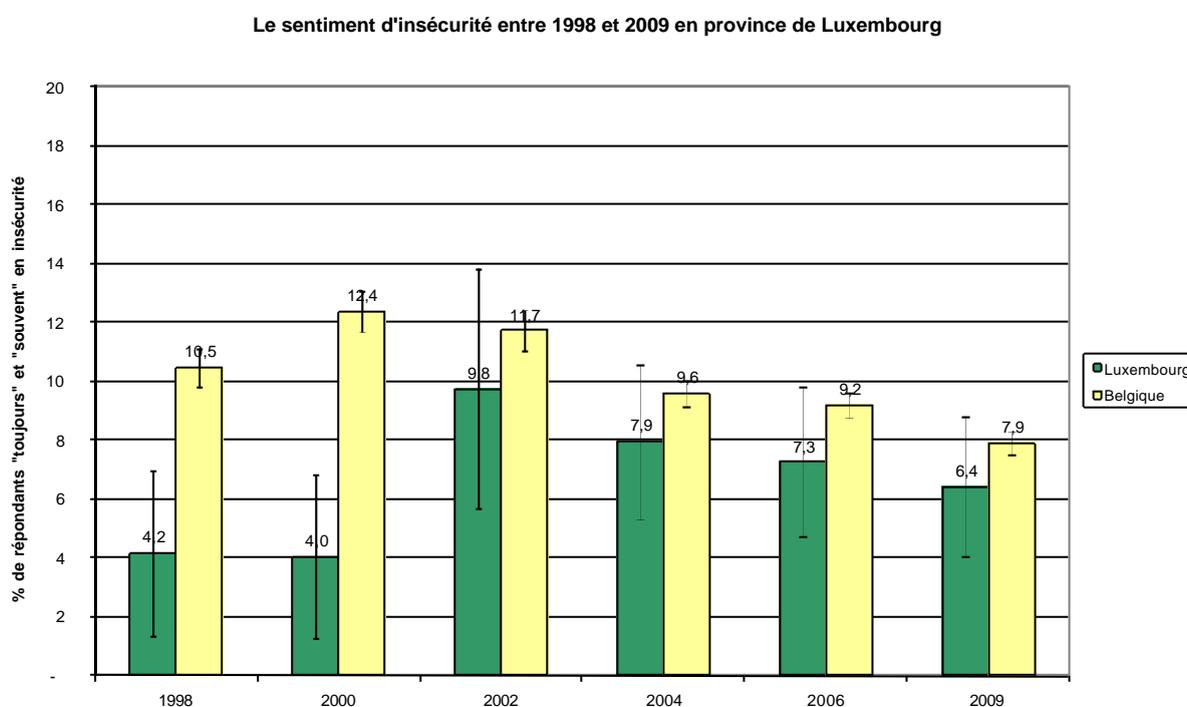


Fig.: Le sentiment d'insécurité. Comparaison 1998, 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009. Question générale quant au sentiment d'insécurité: «Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Est-ce toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?» (intervalle de confiance à 90%, Table: CG. ins A.).

### 3.2. Les comportements d'évitement en Province de Luxembourg

Comme nous avons pu le voir dans le point précédent, l'analyse et l'évolution du sentiment d'insécurité peuvent être appréhendées au travers de la question générale relative au sentiment d'insécurité «Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité?». Cette approche est complétée par 6 autres questions sur le comportement d'évitement:

- éviter certains lieux de sa commune de résidence parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- éviter d'ouvrir à des inconnus parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- mettre des objets de valeur dans un endroit estimé plus sûr que sa maison
- éviter de partir de la maison quand il fait noir
- éviter de laisser ses enfants quitter la maison (enfants de moins de 15 ans)
- éviter de prendre les transports en commun (nouvel article depuis 2008/2009).

Comportement d'évitement : Comparaison niveau fédéral et province de Luxembourg 2009

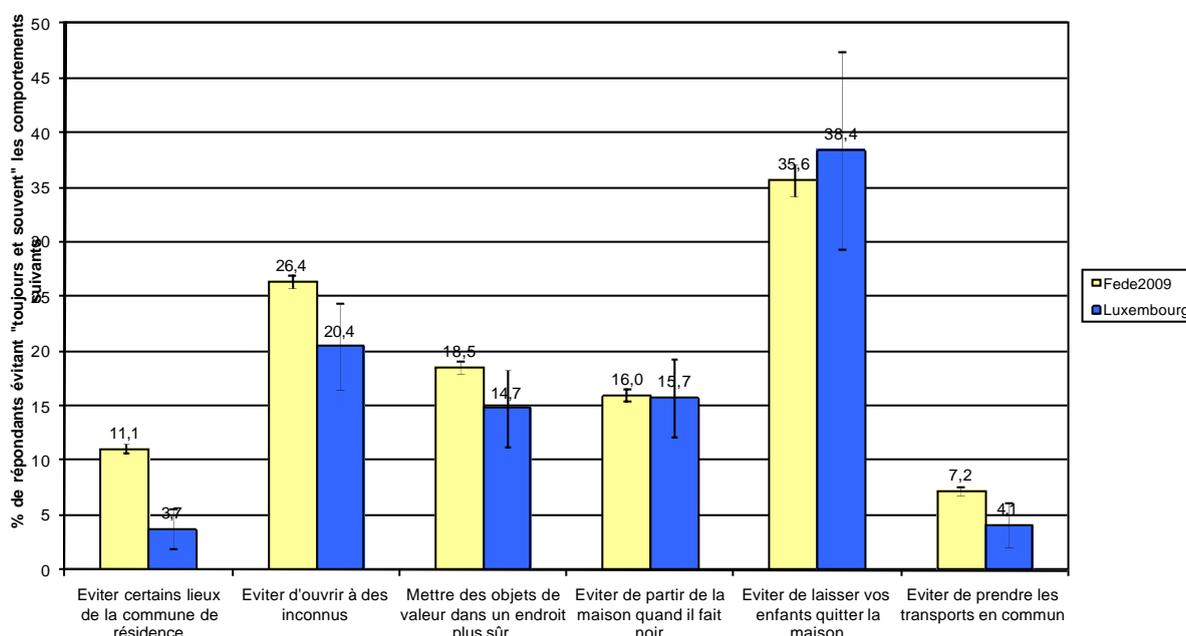
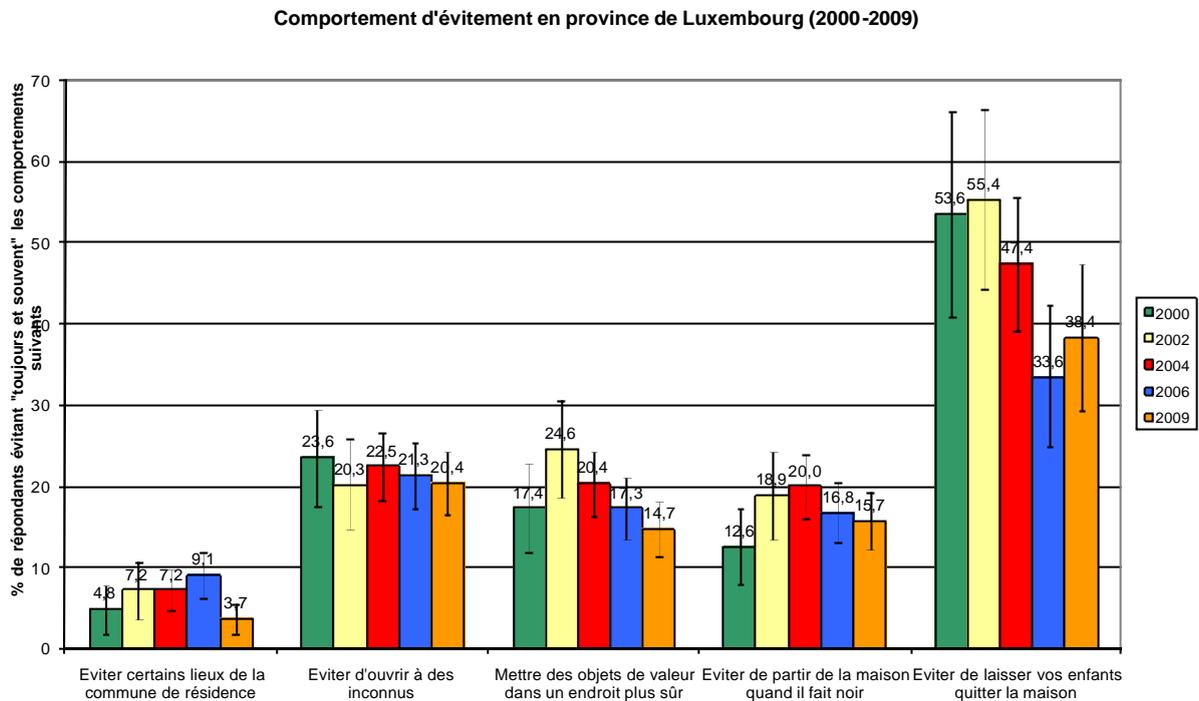


Fig.: Comportements d'évitement. Le graphe reprend la somme des réponses «toujours» et «souvent» aux 5 questions. Comparaison entre le niveau fédéral et provincial (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins B.1 à B.5.).

Des résultats au niveau de la Province de Luxembourg, il ressort que les répondants interrogés optent plus ou moins fréquemment pour un type de comportement d'évitement selon sa nature. 38% des citoyens qui ont des enfants évitent «toujours» ou «souvent» de laisser leurs enfants quitter la maison. Un citoyen sur cinq évite «toujours» ou «souvent» d'ouvrir à des inconnus. Ils sont aussi 16% à éviter de quitter la maison lorsqu'il fait noir et 15% à mettre des objets de valeur dans un endroit sûr. La nouvelle question concernant les transports en commun touche 4,1% des répondants luxembourgeois qui évitent «toujours» ou «souvent» de prendre les transports en commun parce qu'ils estiment que ce n'est pas sûr. Enfin 3,7% évitent certains lieux de la commune de résidence.

Comparé au niveau national, les habitants de la Province de Luxembourg présentent généralement moins de comportements d'évitement. Deux exceptions sont toutefois présentes: le fait d'éviter de quitter la maison lorsqu'il fait noir et le fait d'éviter de laisser les enfants quitter la maison sont proches du niveau fédéral.



*Fig.: Comportements d'évitement. Le graphe reprend la somme des réponses «toujours» et «souvent» aux 5 questions (le fait d'éviter de prendre les transports en commun n'est pas repris dans le graphique car c'est un nouvel article en 2009). Comparaison 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009. Les années 1997 et 1998 ne sont pas reprises sur le graphique car les questions étaient posées différemment (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins B.1 à B.5.).*

Entre 2006 et 2009, on observe un statu quo pour quasi tous les comportements d'évitement en Province de Luxembourg. Seul le fait d'éviter certains lieux de la commune de résidence a diminué: de 9,1% en 2006 à 3,7% en 2009.

À plus long terme, les comportements d'évitement en 2009 ont atteint le même niveau qu'en 2000, parfois avec des fluctuations entre-temps. Les personnes qui ont des enfants ont moins évité de laisser les enfants quitter la maison en 2009 (1 sur 3) qu'en 2000 (1 sur 2).

### 3.3. Le risque estimé d'être victime en Province de Luxembourg

L'approche sur l'insécurité est complétée par des questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits:

Au cours des 12 prochains mois, quel risque estimez-vous:

- que votre ménage a d'être victime d'un cambriolage avec vol?
- courir d'être victime de violence physique ou de menace de violence physique?
- courir d'être victime d'un vol sans violence ou menace de violence?
- courir d'être victime d'un délit dans la circulation, par exemple un accident, un délit de fuite, une agression dans la circulation, etc.?

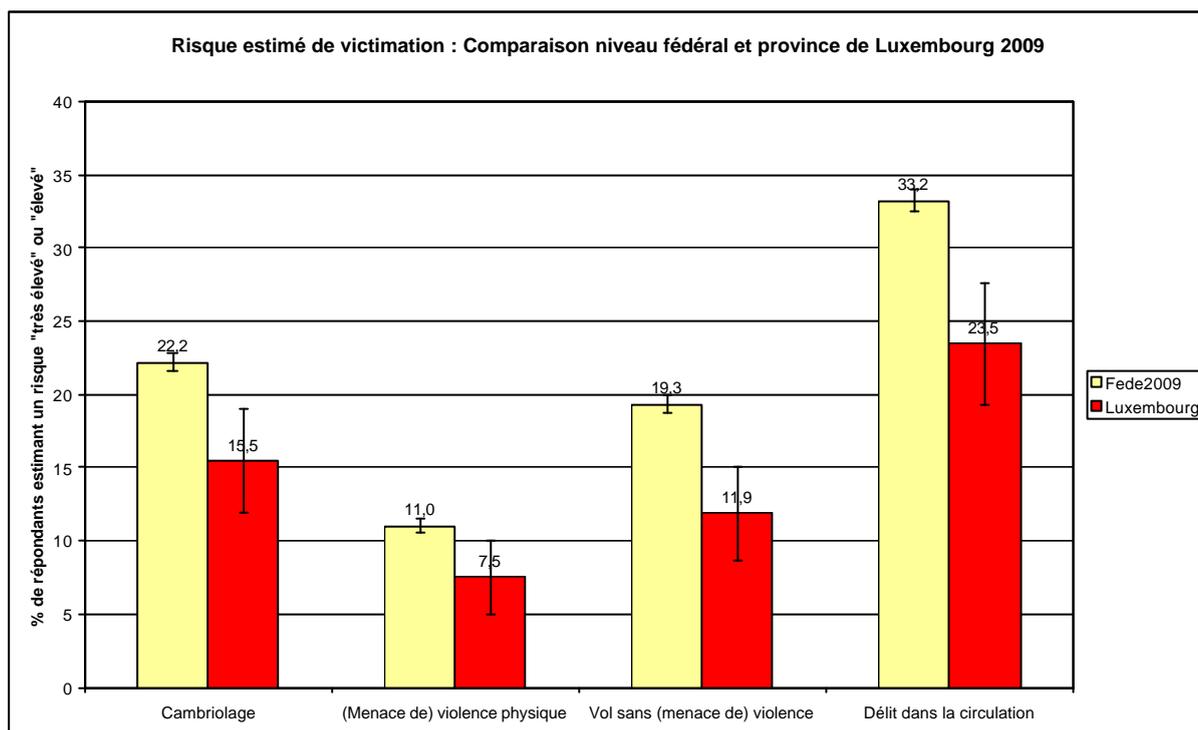
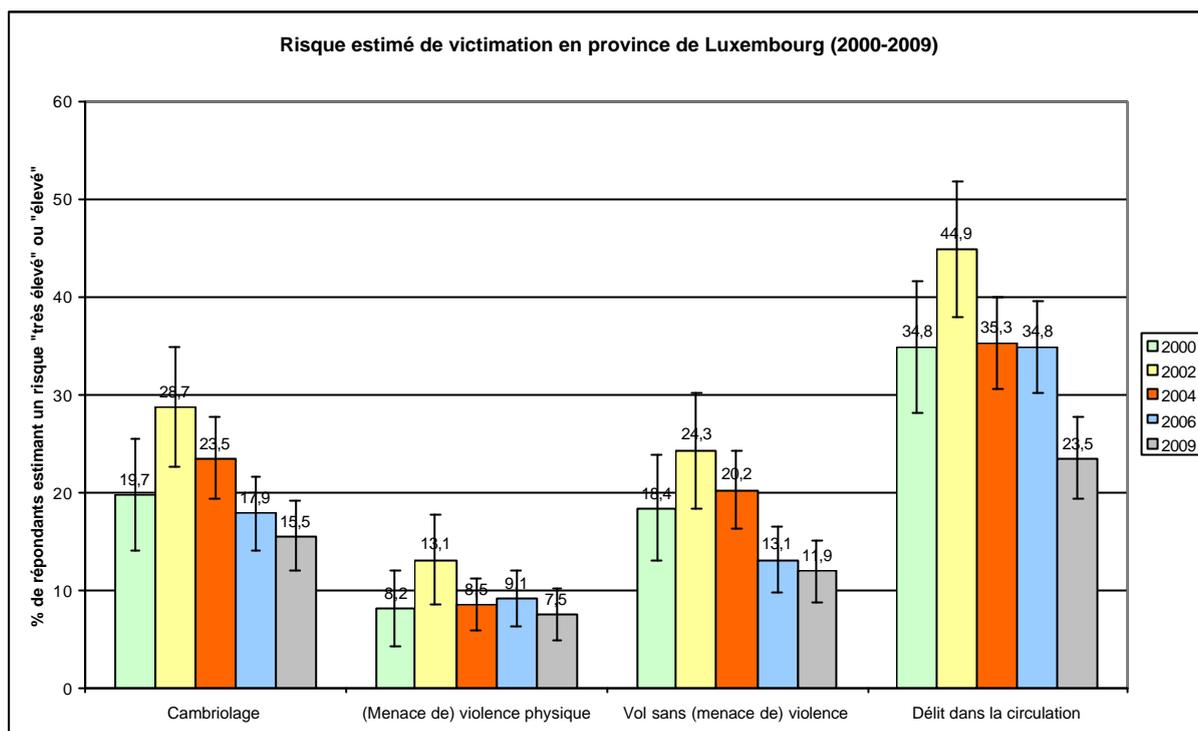


Fig.: Comparaison du risque estimé d'être victime entre le niveau fédéral et provincial, regroupement des catégories «très élevé» et «élevé» de risque estimé (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins C.1 à C.4).

Interrogés sur le risque d'être victimes de quatre délits – cambriolage, (menace de) violence physique, vol sans (menace de) violence, délit dans la circulation – les citoyens procèdent à une estimation différente du risque d'être victime en fonction du délit envisagé. Les délits de circulation (ex. délit de fuite, agression dans la circulation, ...) sont considérés comme le risque le plus élevé. 23,5% des citoyens interrogés considèrent un délit dans la circulation comme un risque (très) élevé. Le risque d'être victime d'un cambriolage est perçu comme (très) élevé par 15,5% des répondants interrogés. Le vol sans (menace de) violence semble également perçu comme problématique par quasiment 12% des répondants. Enfin, la (menace de) violence physique est considérée comme un risque par 7,5% des citoyens.

En comparant avec le niveau fédéral, les pourcentages de citoyens estimant être victimes d'un délit au cours des 12 prochains mois sont moins élevés en Province de Luxembourg. C'est aussi valable pour tous les délits cités au cours de l'interview.



*Fig. : Évolution du risque estimé d'être victime entre 2000 et 2009, regroupement des catégories «très élevé» et «élevé» de risque estimé (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins C.1 à C.4). Ce n'est qu'à partir de 2000 que les questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits ont complété le module du sentiment d'insécurité. La comparaison avec les années 1997 et 1998 n'est donc pas réalisable.*

Entre 2006 et 2009, seul le risque estimé d'être victime d'un délit dans la circulation a diminué: de 35% à 23,5%. Pour tous les autres délits, un statu quo a été constaté entre 2006 et 2009.

Si on considère le phénomène à plus long terme, tous les risques estimés d'être victime ont connu une augmentation entre 2000 et 2002. Le risque estimé d'être victime de cambriolage et de (menace de) violence physique se sont stabilisés ensuite pour retrouver le niveau de l'année 2000. Concernant le «vol sans (menace de) violence» et le «délit de fuite dans la circulation», les pourcentages baissent jusqu'au-dessous du niveau de l'année 2000.

### 3.4. Possession d'un moyen de défense en Province de Luxembourg

Le module «insécurité» reprend également une question relative à la possession d'un moyen de défense.

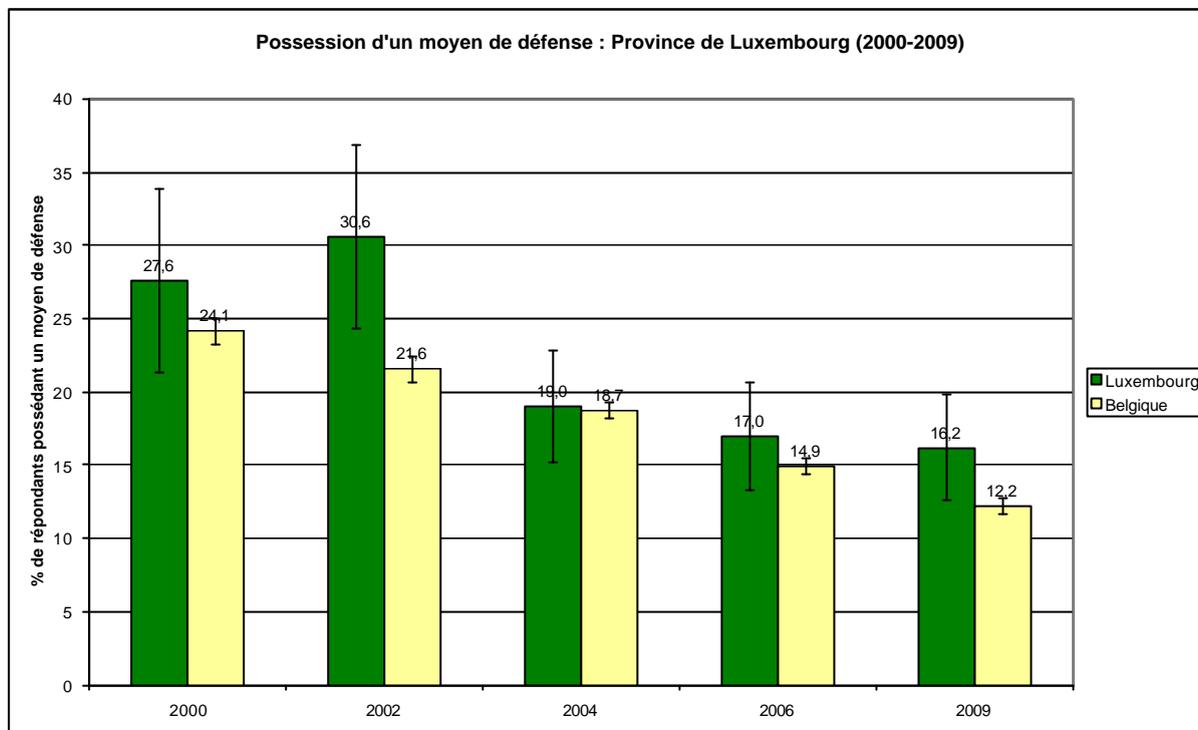


Fig. Pourcentage de personnes répondant posséder un moyen de défense en 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009 (intervalle de confiance à 90%, Table: CG. ins D.).

La diminution de la possession d'un moyen de défense rencontrée à l'échelle du pays entre 2000 et 2009 est aussi observée pour la Province de Luxembourg avec un peu de retard (à partir de 2002). En effet, en 2002, 31% des citoyens de la Province de Luxembourg déclaraient posséder un moyen de défense, ils ne sont plus que 16% en 2009 à le déclarer. Ce qui représente un statu quo par rapport à 2006.

Il apparaît également que le pourcentage de citoyens de la Province de Luxembourg déclarant posséder un moyen de défense (16%) est supérieur à celui de la Belgique (12%) en 2009.

## Chapitre 4: La victimisation

Ce module traite des pourcentages de victimisation. Une distinction a été effectuée entre deux grandes catégories de délits: les délits contre les ménages et les délits contre les personnes. Ces deux types de délits sont repris dans les deux sections suivantes de cette partie.

### 4.1. Les délits contre les ménages en Province de Luxembourg

Les délits contre les ménages englobent la victimisation des membres du ménage ainsi que les infractions à l'encontre d'un bien du ménage. Le répondant a été interrogé sur un délit dont lui-même ou un membre du ménage a été victime au cours des douze derniers mois. Les délits contre les ménages repris sont: les tentatives de cambriolage, les cambriolages avec vol, les vols de voitures, les vols dans la voiture, les dégâts à la voiture, les vols de motos, les dégâts à la moto, les vols de vélos, les vols de mobylettes et les destructions.

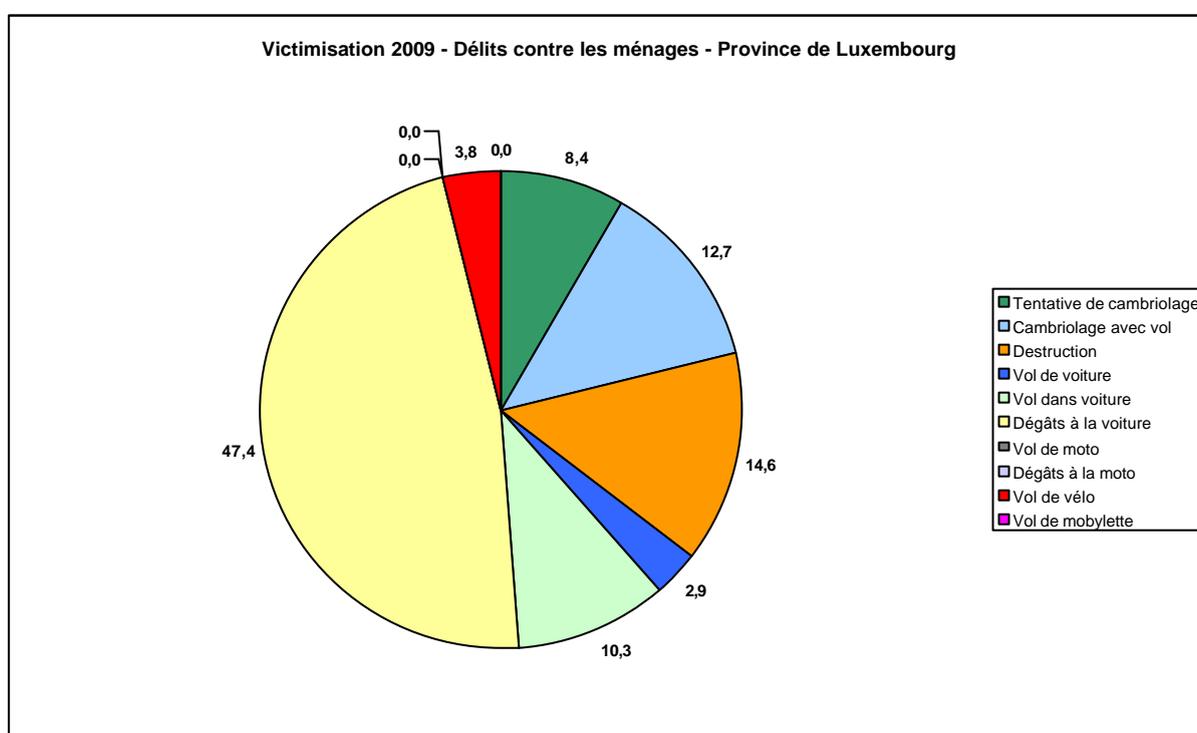


Fig.: Les délits contre les ménages en (2008-)2009. Le total équivaut à 100% des victimes (table: CG. vic A.).

Parmi les délits contre les ménages en 2009 relevés en Province de Luxembourg, c'est la rubrique «dégâts à la voiture» qui, avec ses 47%, est mentionnée en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. Les citoyens sont aussi souvent victimes de délits de «destruction» (15%) et des cambriolages (13%). Les vols dans les voitures sont aussi rencontrés dans 10% des cas. D'autres types de délits sont moins fréquemment mentionnés: 8,4% pour les tentatives de cambriolages. Enfin, les délits restants sont présents à moins de 5%.

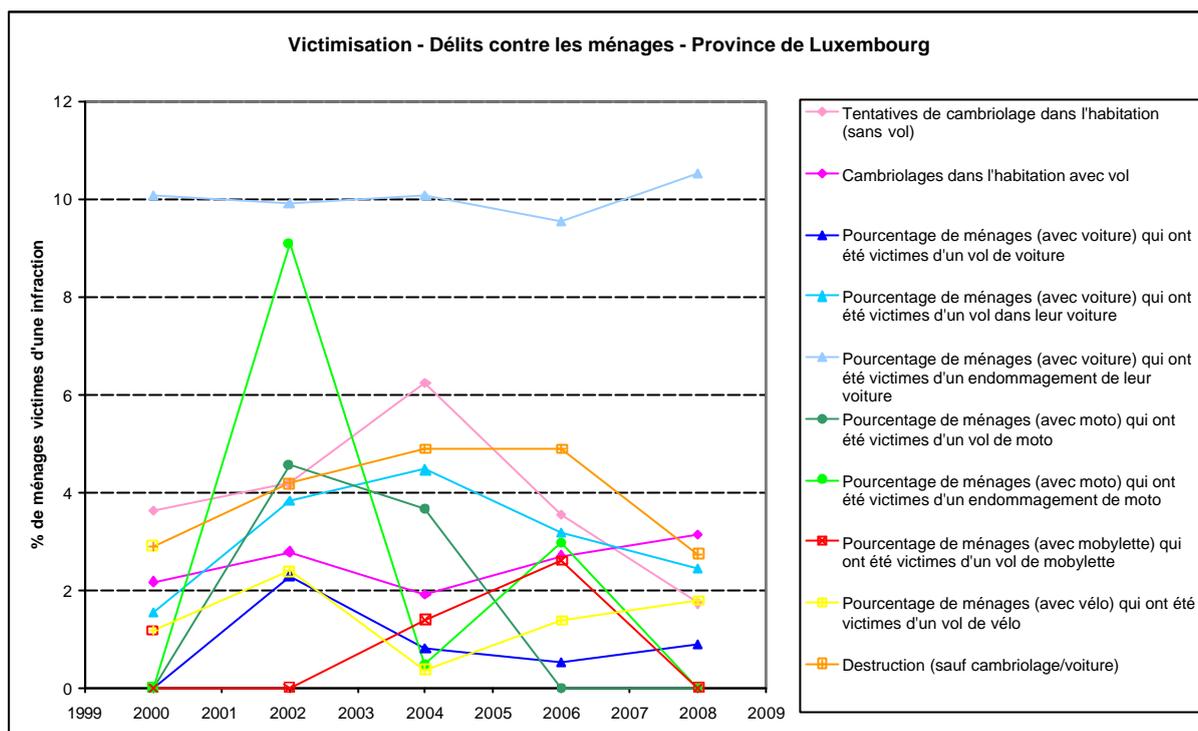


Fig.: Évolution temporelle des délits contre les ménages en 2000, 2002, 2004, 2006 et (2008-)2009, exprimés en pourcentage de ménages victimes d'une infraction (tables: CG vic B.1.2, CG vic B.1.3, CG vic B.2.2.2, CG vic B.2.3.2, CG vic B.2.4.2, CG vic B.3.1.2, CG vic B.3.2.2, CG vic B.3.3.2, CG vic B.3.4.2, CG vic B.4.).

Rapportés au total de la population de tous les ménages en Province de Luxembourg, les chiffres des victimes présentent l'aperçu suivant.

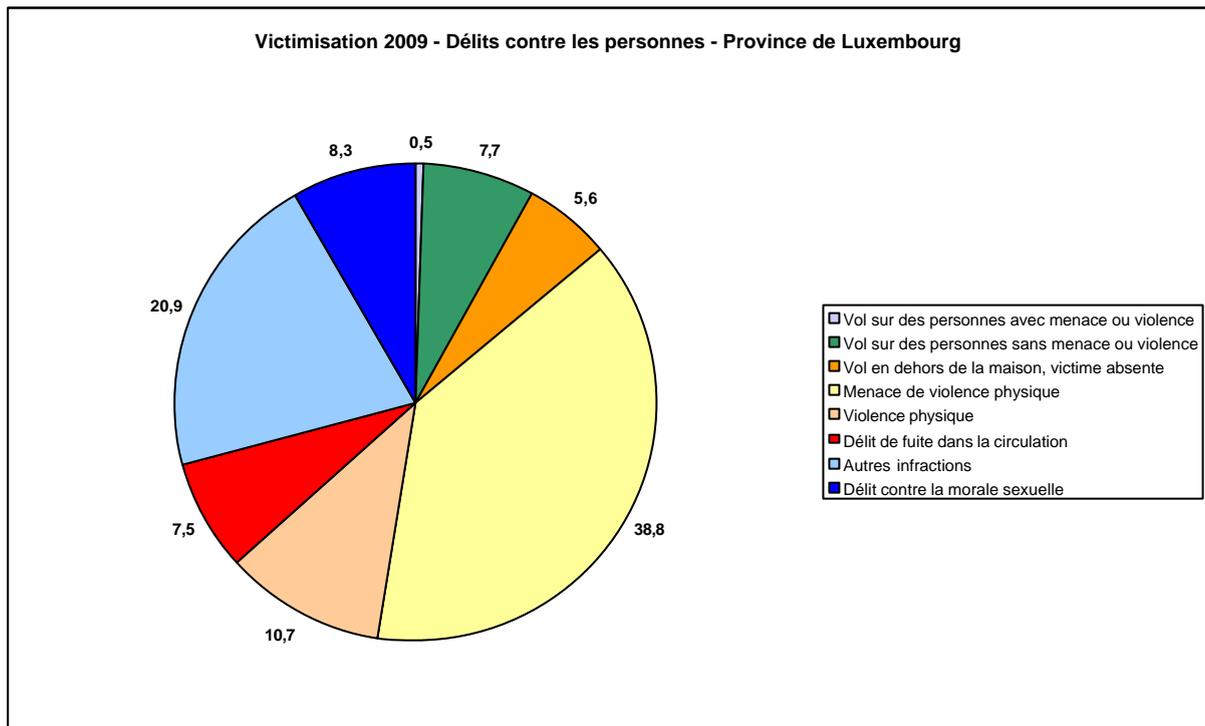
Dans les 12 mois qui ont précédé l'interview, c'est l'infraction «dégâts à la voiture» qui est la plus fréquemment rencontrée par les citoyens interrogés en Province de Luxembourg (11% de ménages victimes). Ce délit connaît le plus haut pourcentage de victimisation.

Pour la plupart des délits, aucune évolution significative n'a été observée par rapport à 2006. Deux délits connaissent toutefois une baisse dans le pourcentage des ménages qui en ont été victimes : les tentatives de cambriolage continuent leur tendance à la baisse, initiée à partir de 2004 (de 6,2% à 3,5%), après 2006 (de 3,5% à 1,7%). De même, on observe une baisse du pourcentage de ménages qui ont été confrontés à des faits de «destruction»: de 4,9% à 2,7%.

Pour certaines catégories d'infraction, il est difficile de dégager des tendances à la hausse ou à la baisse. C'est le cas du nombre de ménages victimes d'un dégât occasionné à une moto ou d'un vol de mobylette, qui connaissent des périodes de hausses et de baisses successives (pas nécessairement significatives vu le faible taux de victimes).

## 4.2. Les délits contre les personnes en Province de Luxembourg

Les délits contre les personnes concernent la victimisation personnelle. On demande à la personne si elle-même a été ou non, au cours des douze derniers mois, victime d'un délit contre la personne. Les délits contre les personnes se composent des catégories suivantes: vol sur des personnes sans menace/violence, vol sur des personnes avec menace/violence, vol en dehors de la maison, victime absente, menace de violence physique, violence physique, délit de fuite dans la circulation, délit contre la morale sexuelle et autres infractions. On entend par «autres infractions» toute infraction dont aurait été victime la personne interrogée et qui ne serait pas reprise dans une catégorie précédemment citée.



*Fig.: Les délits contre les personnes en (2008-)2009. Le total équivaut à 100% des victimes (table CG. vic C.).*

Parmi les délits contre les personnes en 2009, c'est la rubrique «menace de violence physique» qui, avec ses 38,8%, se retrouve en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. La violence physique est aussi rencontrée dans 11% des cas. D'autres types de délits sont moins fréquemment mentionnés: autour de 8% pour les délits sexuels, les vols sur les personnes sans menaces ou violence et les délits de fuite dans la circulation. Enfin, les autres délits sont moins présents.

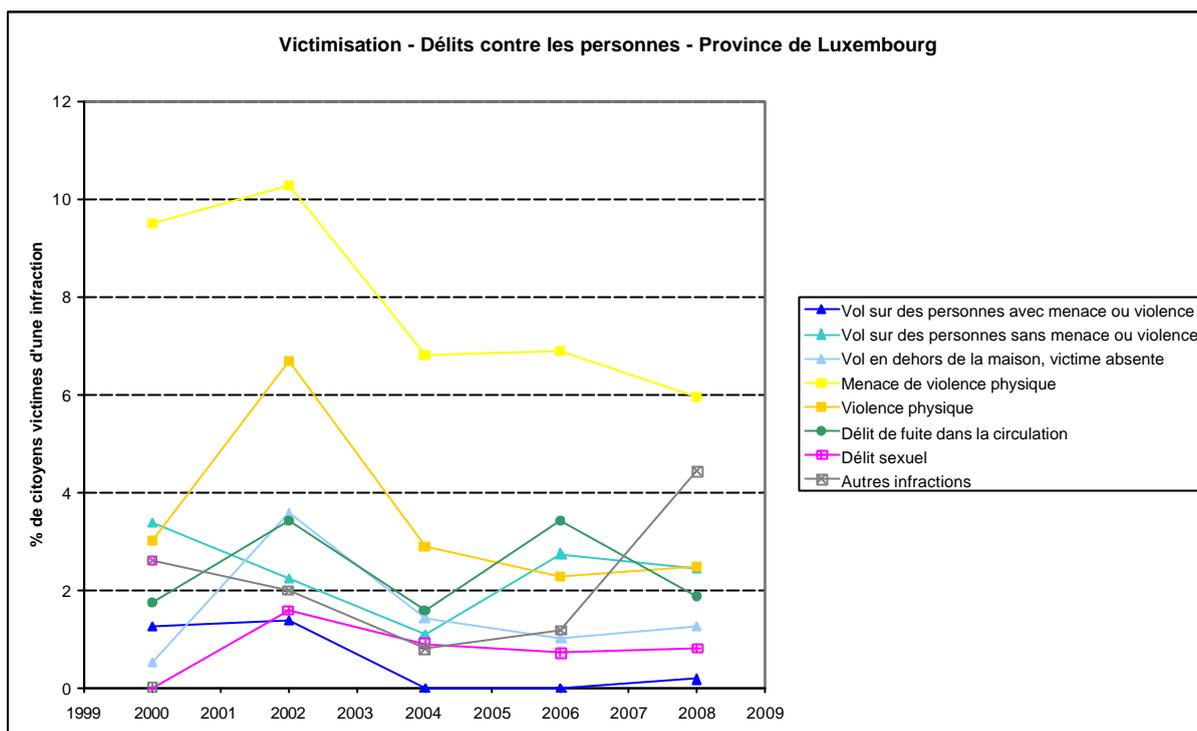


Fig.: Évolution temporelle des délits contre les personnes en 2000, 2002, 2004, 2006 et (2008-)2009, exprimés en pourcentage de personnes victimes d'une infraction. (tables: CG. vicD.2., CG. vicD.3., CG. vicD.4., CG. vicD.6., CG. vicD.7., CG. vicD.8., CG. vicD.9., CG. vicD.10.).

Depuis la première édition de l'enquête du Moniteur de sécurité, c'est la rubrique «menace de violence physique» (5,9%) qui se retrouve en tête des infractions contre les personnes les plus fréquemment rencontrées par les citoyens au cours des douze derniers mois.

On observe une certaine stabilité pour la plupart des délits par rapport à 2006. Il y a néanmoins une baisse du pourcentage d'habitants de la Province de Luxembourg qui ont été victime d'un délit de fuite dans la circulation (de 3,4% à 1,9%).

En termes d'évolution, pour la majorité des infractions, le nombre de personnes victimes est assez stable au cours du temps en Province de Luxembourg. On observe néanmoins une diminution des menaces de violence physique entre la période 2000-2002 et 2009, le pourcentage passant des alentours de 10% à environ 6% (précisément 5,9%). Le «vol en dehors de la maison, victime absente» et la «violence physique» ont subi une augmentation entre 2000 et 2002 pour ensuite connaître une baisse.

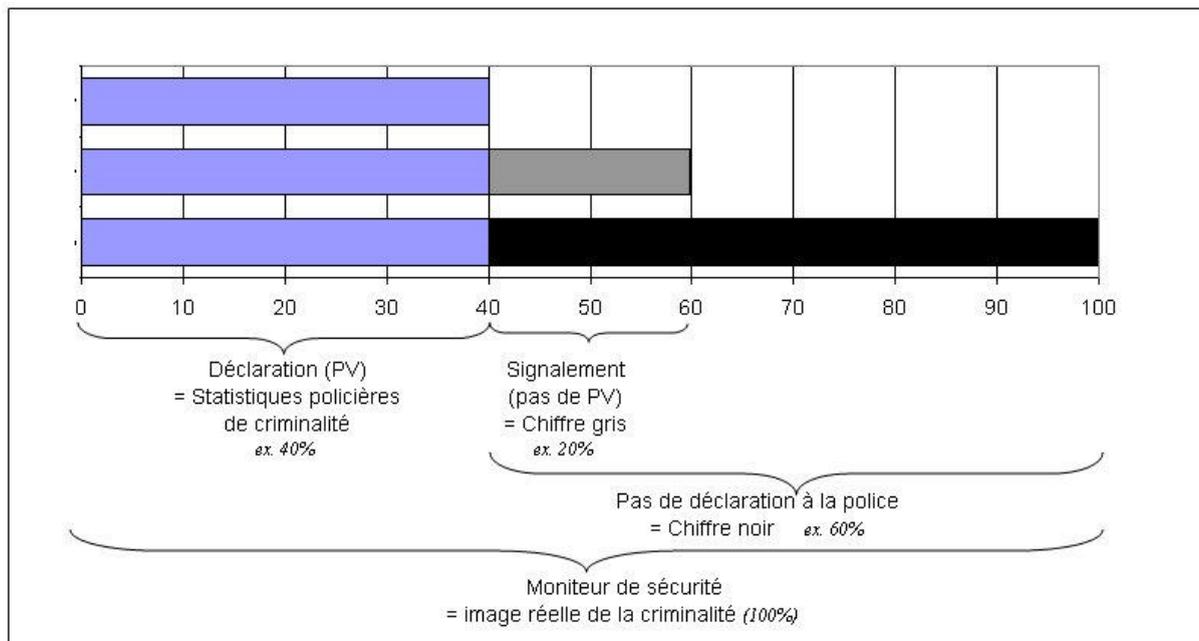
### **4.3. Signalement et déclaration**

#### **4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir**

Quel est le nombre réel de faits de criminalité déterminés comme le cambriolage, le vol de voitures et la violence physique? Les données issues des statistiques policières et judiciaires nous renseignent sur les faits criminels pour lesquels un procès-verbal a été dressé (faits enregistrés) ou sur des faits qui sont poursuivis. Une grande partie des faits n'est donc pas prise en considération dans le cas où les victimes n'ont fait aucune déclaration à la police. On appelle ce phénomène «chiffre noir» c-à-d le nombre de faits criminels pour lesquels il n'y a pas eu de déclaration.

Le Moniteur de sécurité peut donner une indication des chiffres gris<sup>1</sup> et noir étant donné que pour chaque victimisation on pose la question de savoir si le fait a été déclaré et signalé.

Sur base du module «signalement et déclaration», on peut calculer le pourcentage de signalement et de déclaration des différents faits.



#### **4.3.2. Délits contre les ménages**

L'objet de cette rubrique est de déterminer quels types de délits sont signalés et/ou déclarés. Comme les années précédentes, une distinction est faite entre signalement et déclaration. Dans la première situation, on demande au répondant s'il a signalé le délit à un service de police, dans l'autre, si une déclaration ou un procès-verbal a été signé.

<sup>1</sup> Le chiffre gris correspond au nombre de signalements sans déclaration. Les services de police sont tenus au courant de ces faits mais aucun procès-verbal n'est rédigé. Ces faits n'apparaissent donc pas dans les statistiques policières de criminalité enregistrée.

## a) Signalement

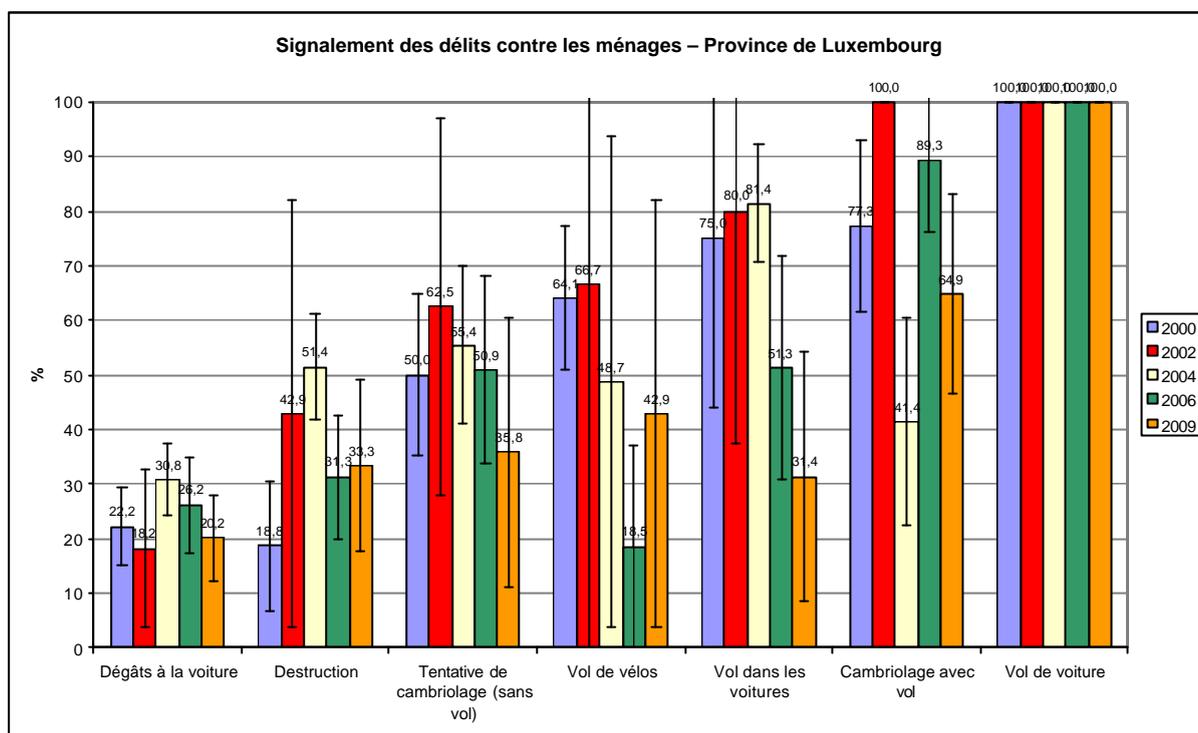


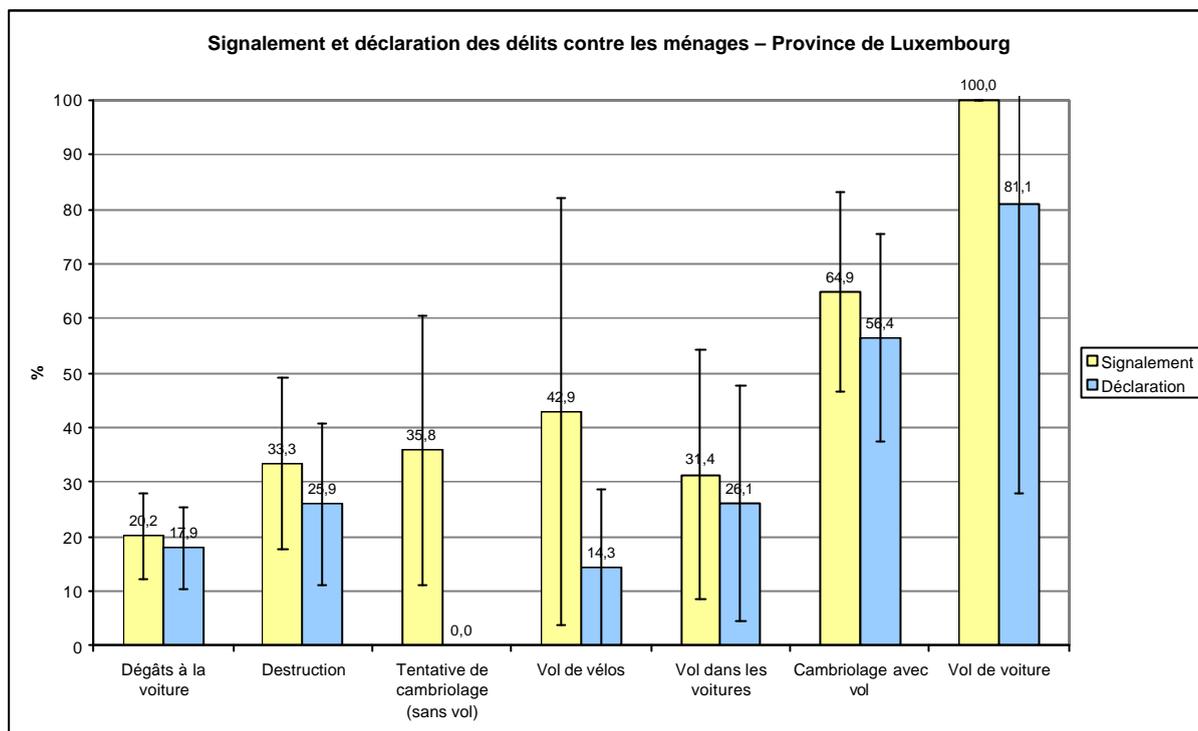
Fig.: Évolution du signalement des délits contre les ménages entre 2000 et 2009 en Province de Luxembourg (intervalle de confiance à 90%, tables: CG.sig A.1. à CG.sig A.10.).

Des différences notables apparaissent en ce qui concerne le taux de signalement suivant le type de délit. Les dégâts à la voiture font toujours peu l'objet d'un signalement (20%). À l'inverse, les vols de voitures et les cambriolages sont massivement signalés aux autorités de police.

En termes d'évolution, la majorité des comportements de signalement sont restés relativement homogènes entre 2000 et 2009. Il s'agit notamment du signalement des vols de voitures dont le signalement est de 100%.

Des différences temporelles sont néanmoins à signaler. Après une certaine stabilité du signalement du vol dans les voitures, autour de 80% entre 2000 et 2004, le taux de signalement a chuté en 2006 en Province de Luxembourg pour atteindre 31% en 2009. Le pourcentage de signalements de cambriolage a chuté entre 2002 et 2004, pour remonter à 90% en 2006 et ensuite baisser à nouveau en 2009 à 65%. (Il faut cependant tenir compte, dans ce cas-ci, du faible nombre de faits auquel le pourcentage se rapporte, ce qui entraîne une moindre fiabilité.)

## **b) Déclaration**



*Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les ménages en 2009 en Province de Luxembourg (tables CG.sig A.1. à CG.sig A.10. et CG.sig B.1. à CG.sig B.10.).*

Un signalement ne conduit pas automatiquement à la signature d'un P.-V.

Il faut toutefois remarquer que pour quasi tous les délits en Province de Luxembourg les pourcentages de signalement ne diffèrent pas significativement des chiffres des déclarations.

### 4.3.3. Délits contre les personnes

#### a) Signalement

Dans l'ensemble, il n'y a que 36% des délits sur les personnes qui sont signalés à la police.

Peu de types de délits contre les personnes atteignent les 50% de signalement. Seule la violence physique dépasse les 50% (77%). De même, les vols sur les personnes sans menace/violence on atteint 70% en 2002 et les délits de fuite dans la circulation atteignaient les 50 à 60% entre 2002 et 2006.

Les autres catégories de délits contre les personnes présentent nettement moins de signalements aux services de police. C'est surtout le cas des menaces de violence physique.

Le nombre de signalements de menaces de violence physique a, après une baisse entre 2004 et 2006, à nouveau augmenté: de 18% à 32%. Une hausse est également observée en ce qui concerne la propension à signaler les faits de violence physique (de 52% à 77%). De même, à plus long terme, le pourcentage de signalements de ces délits montre plutôt une tendance à la hausse (de 14% en 2000 à 77% en 2009).

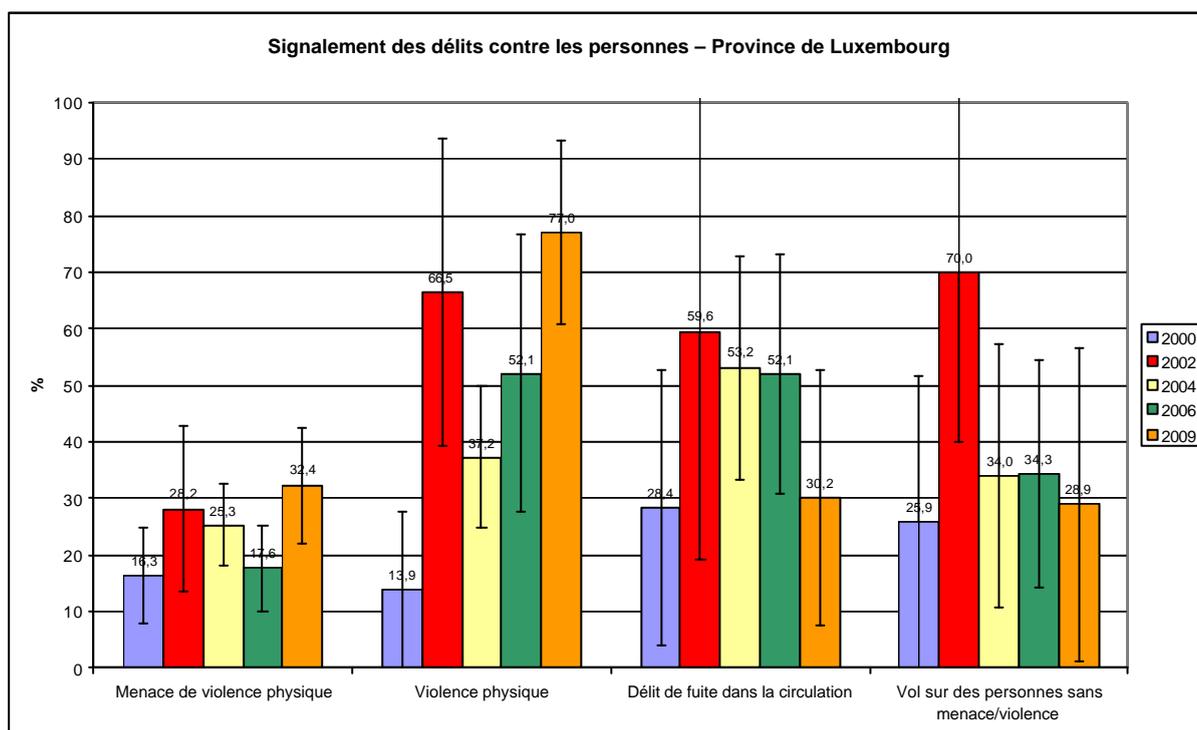
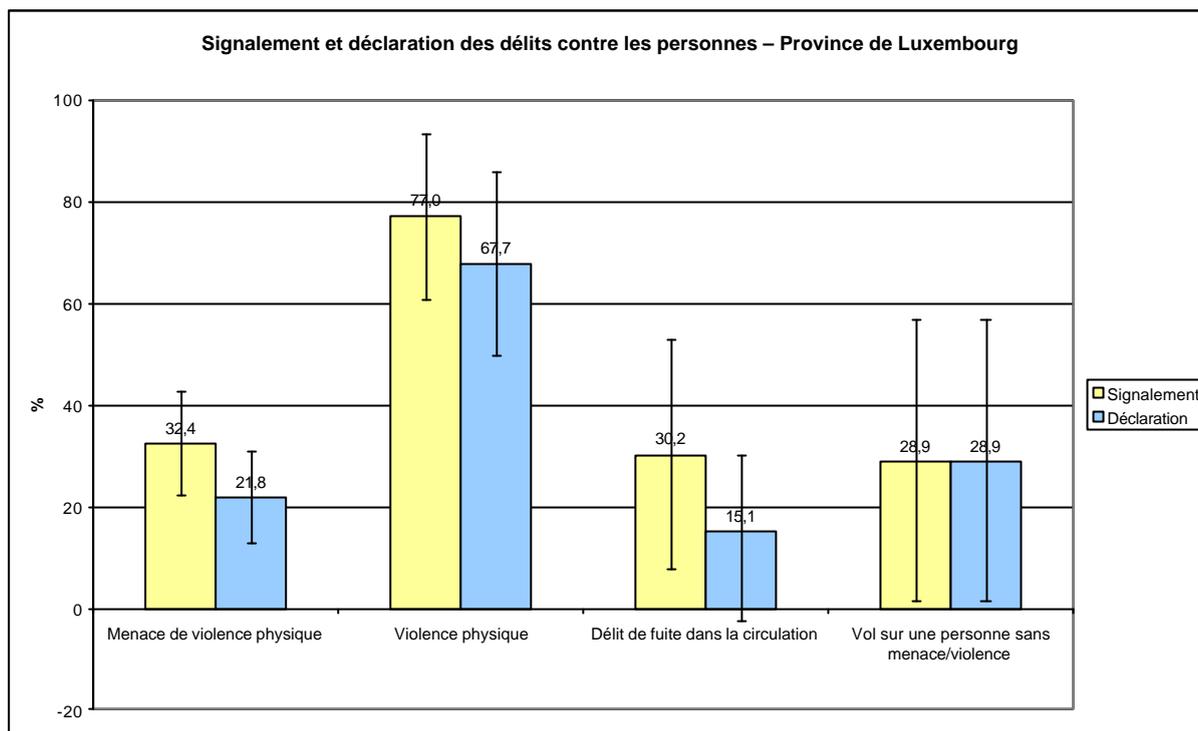


Fig.: Évolution du signalement des délits contre les personnes entre 2000 et 2009 en Province de Luxembourg (sélection) (intervalle de confiance à 90%, tables CG.sig C.1. à CG.sig C.7.).

## **b) Déclaration**



*Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les personnes en 2009 en Province de Luxembourg. (sélection) (tables CG.sig C.1. à CG.sig C.7. et CG.sig D.1. à CG.sig D.7.).*

Tout comme pour les délits contre les ménages, le pourcentage de déclarations pour les délits contre les personnes est inférieur au pourcentage de signalements.

En moyenne, seuls 25% des délits contre les personnes mentionnés dans le questionnaire sont déclarés. Cela signifie qu'il subsiste 75% de chiffre noir (11% de chiffre gris) en Province de Luxembourg.

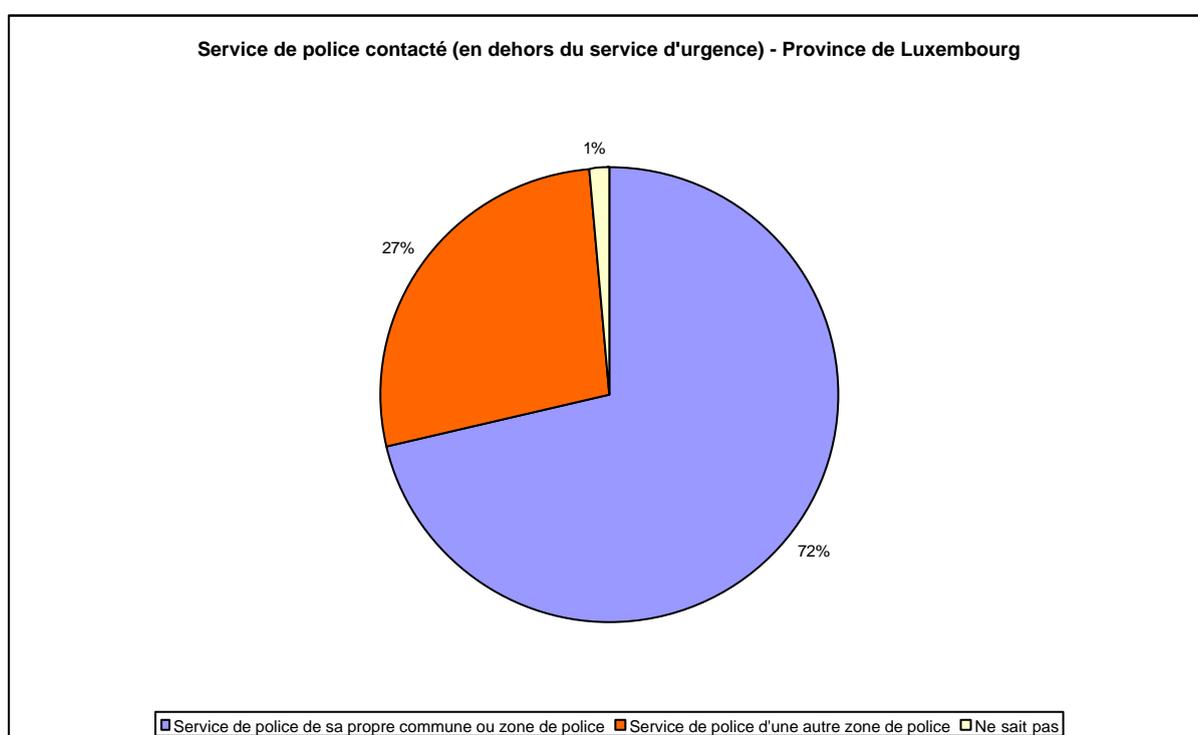
Au niveau de la Province du Luxembourg, les pourcentages de déclaration ne diffèrent pas de manière statistiquement significative de ceux des signalements, à l'exception des menaces de violence physique. En effet, 32% des personnes victimes de menace de violence physique le signalent, alors que seulement 22% font une déclaration.

## Chapitre 5: Dernier délit

### 5.1. Service de police contacté

Des questions supplémentaires, en ce qui concerne les circonstances plus précises du signalement, sont posées à propos du dernier délit dont les citoyens interrogés ont été victimes. Ces questions concernent notamment le service de police qui a été contacté dans le cadre de cette dernière victimisation. Une distinction est faite entre le service de police de sa propre zone de police et le service de police d'une autre zone. Les appels via un service d'urgence (100, 101 ou 112) ne sont pas comptabilisés dans ce cadre.

En Province de Luxembourg, un peu moins de trois quarts des citoyens victimes – 72% – ont signalé leur dernier délit au service de police de leur propre zone de police.



*Fig.: Service de police contacté (en dehors du 100/101/112) lors du dernier délit en Province de Luxembourg (table CG.der A.).*

## 5.2. Satisfaction suite au contact policier

En ce qui concerne la satisfaction globale des victimes au sujet du contact avec la police dans le cadre de la dernière victimisation subie, on peut avancer que celui-ci est en général plus souvent ressenti comme positif (67% sont satisfaits ou très satisfaits) que comme négatif (20% sont insatisfaits ou très insatisfaits) en Province de Luxembourg.

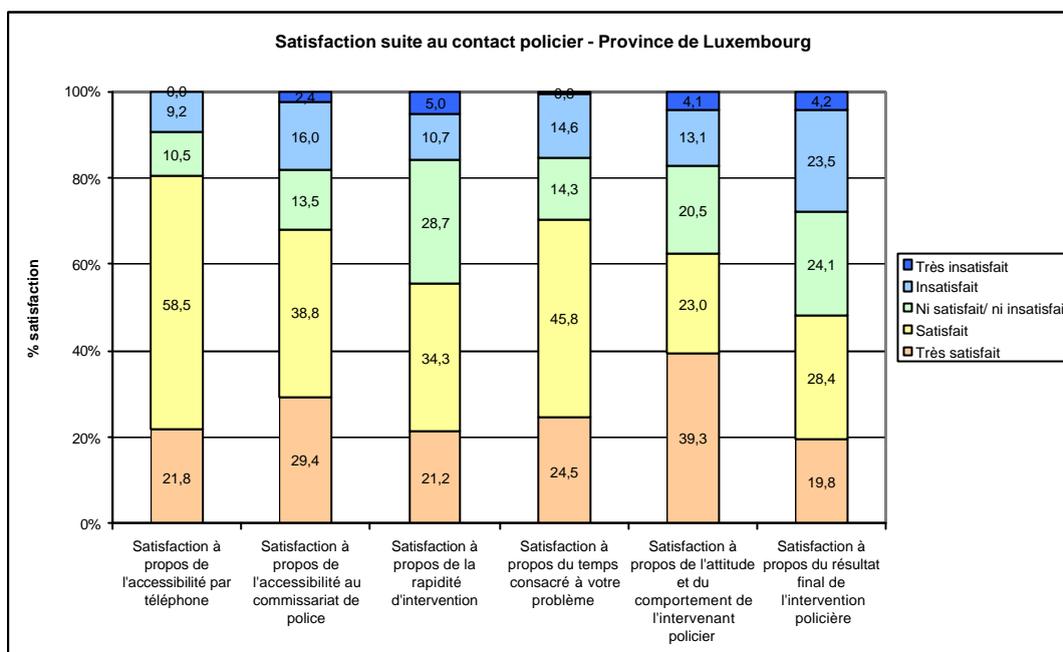


Fig.: Satisfaction suite au contact policier en 2009 en Province de Luxembourg (tables CG. der B.2. à CG. der B.7).

Les citoyens qui ont eu des contacts avec les services de police lors de leur (dernière) victimisation sont principalement satisfaits quant à l'accessibilité par téléphone (80,5% des gens sont satisfaits ou très satisfaits) en Province de Luxembourg.

Les répondants sont aussi (très) satisfaits à propos du temps consacré à leur problème (70%), à propos de l'accessibilité au commissariat de police (68% des gens sont satisfaits ou très satisfaits) et, dans une moindre mesure, de l'attitude et du comportement de la police (62% des personnes interrogées sont satisfaites ou très satisfaites).

En ce qui concerne les autres raisons de satisfaction, 55,5% des répondants sont (très) satisfaits à propos de la rapidité de l'intervention et, enfin, 48% à propos du résultat final de l'intervention de la police. En ce qui concerne ce dernier sujet, on recense 28% d'insatisfaits à très insatisfaits.

Comparé au niveau fédéral, les habitants de la Province de Luxembourg sont moins satisfaits ou très satisfaits de l'attitude et du comportement de la police (62% contre 79% au niveau fédéral).

Globalement, mais aussi lorsqu'il s'agit de la (dernière) victimisation, les autres aspects qui concernent le contact avec la police ne montrent pas de différence significative entre la Province de Luxembourg et le niveau fédéral.

## **Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation en Province de Luxembourg**

Le Moniteur de sécurité comprend également des questions relatives au fonctionnement policier. Les questions portent sur:

- l'appréciation globale de la population à l'égard du travail policier en Belgique ;
- l'appréciation globale – ainsi que celle relative à certains aspects – de la population à l'égard du travail policier de la commune ;
- les qualités reconnues au personnel policier ;
- l'importance et la qualité de travail attribuées à différentes tâches dévolues aux services de police.

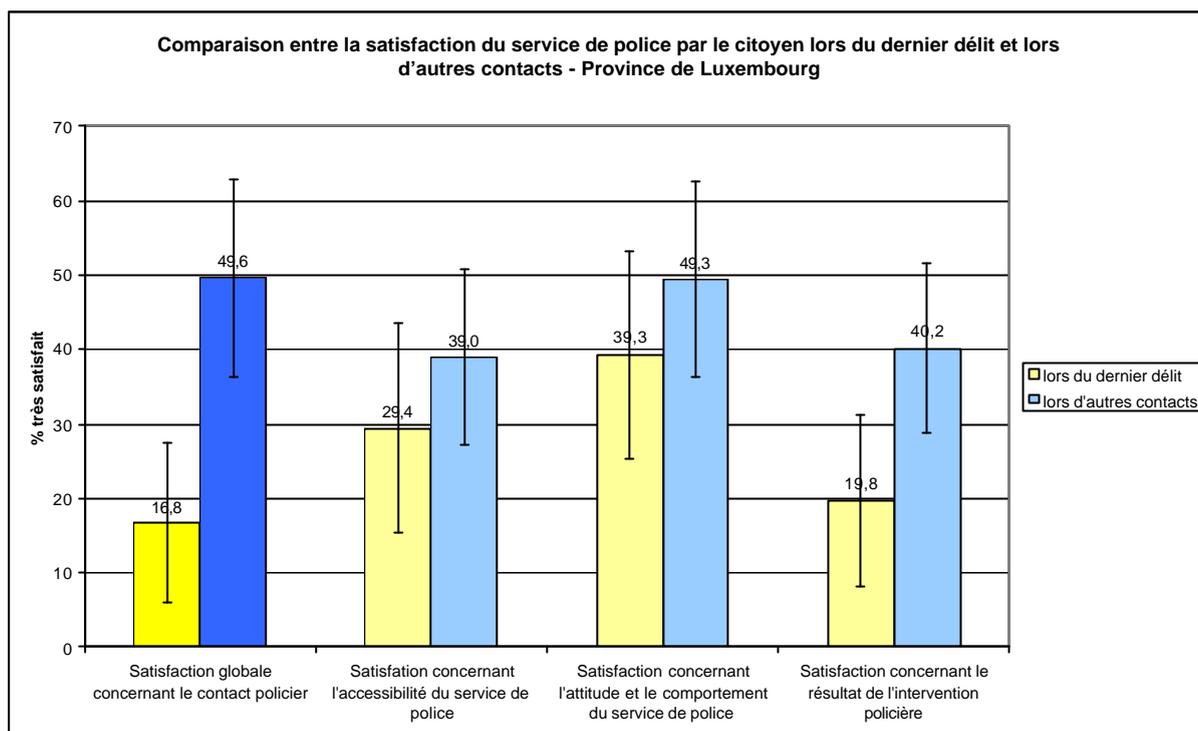
### **6.1. Fréquence des contacts**

Le pourcentage de citoyens ayant eu des contacts au cours des 12 derniers mois avec un service de police en Province de Luxembourg, contacts autres que dans le cadre de délits, est de 25%. Il s'agit, dans 71% des cas, d'un contact avec les services de police de sa propre commune ou zone de police.

### **6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police**

Environ 81% des habitants de la Province de Luxembourg se déclarent satisfaits ou très satisfaits à l'égard de leur dernier contact avec les services de police.

En scindant les raisons de satisfaction en fonction du type de satisfaction, les résultats montrent que 85% des citoyens sont (très) satisfaits du comportement des services de police, 85% de l'accessibilité et de la disponibilité des services de police et 80% du résultat de l'intervention de la police.



*Fig.: Comparaison entre la satisfaction du service de police par le citoyen lors du dernier délit et lors d'autres contacts en Province de Luxembourg en 2009 (% de très satisfait). (tables CG.der B.1., CG.aut C.1., CG.der B.3., CG.aut C.2., CG.der B.6., CG.aut C.3., CG.der B.7. et CG.aut C.4.).*

Le graphique ci-dessus représente la réponse «TRÈS satisfait». Lorsqu'on compare les réponses des personnes qui ont été victimes d'un délit avec celles des répondants qui ont eu un contact avec la police pour d'autres raisons (traitement administratif, indication d'un itinéraire, contravention, etc.), on observe une différence significative entre les deux.

Globalement, 50% des citoyens de la Province de Luxembourg se disent très satisfaits de leur contact avec un service de police lors d'un autre contact tandis que ce pourcentage tombe à 17% dans le cas où ce dernier contact a concerné une victimisation. Ces pourcentages sont respectivement de 39% et 19% au niveau fédéral.

Cette différence est la plus importante dans le cadre du résultat en matière d'intervention policière. Les victimes sont, de manière significative, moins satisfaites (20%) que les non-victimes (40%). S'agissant des autres aspects – la disponibilité et l'accessibilité des services de police et l'attitude et le comportement des services de police – il n'y a pas de différence statistiquement significative dans le pourcentage de personnes très satisfaites entre victimes et non-victimes.

## Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police en Belgique par les personnes interrogées en Province de Luxembourg

### 7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique

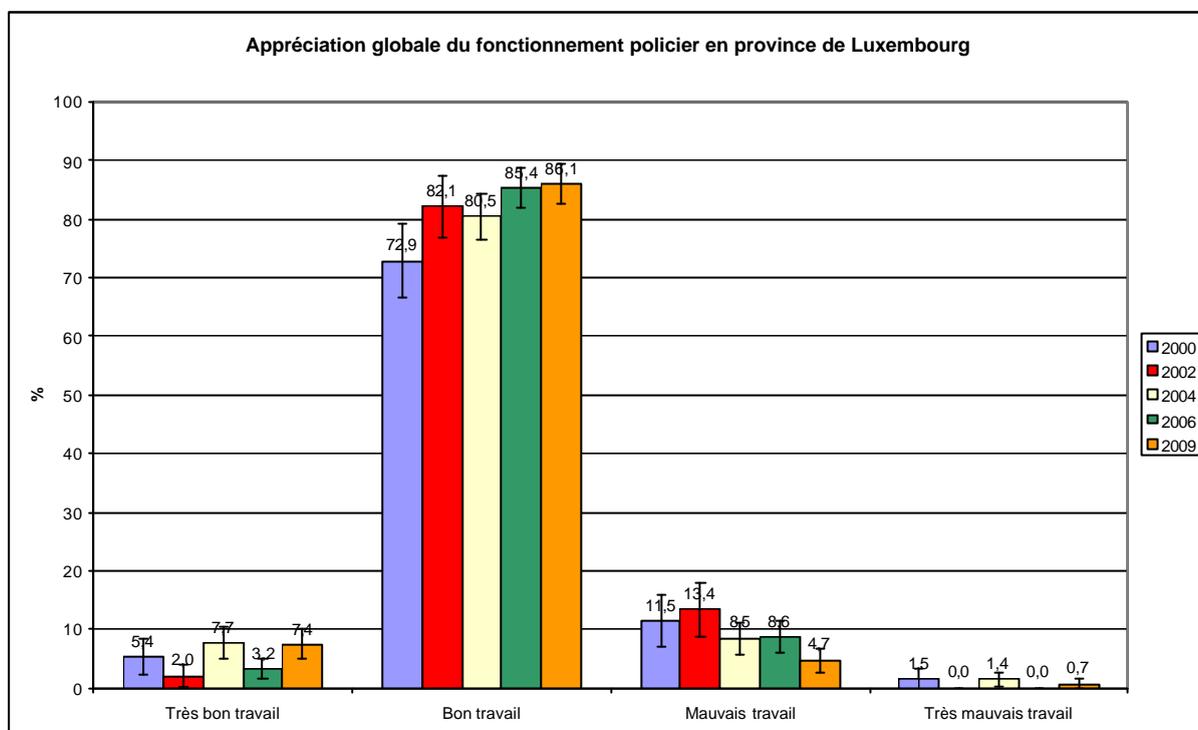


Fig.: Appréciation globale du fonctionnement policier en 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009 (Table: CG. pol A.1.). Ce n'est qu'à partir des versions du questionnaire de 2000 que cette partie s'est développée. Il n'est donc pas possible de réaliser des comparaisons avec les années antérieures à 2000.

Au niveau fédéral, la plupart des citoyens – à savoir 89% – déclarent que la police fournit un bon (voire très bon) travail en Belgique. Les citoyens qui estiment que les services de police fournissent du mauvais (voire très mauvais) travail en Belgique atteignent un pourcentage de 9%. Les 2% restants n'ont pas d'avis sur la question.

Au niveau de la Province de Luxembourg, 93,5% des citoyens estiment que la police fait du (très) bon travail en Belgique. Le pourcentage est plus élevé que celui observé au niveau national. 5,5% des citoyens de la Province de Luxembourg considèrent, au contraire, que les policiers font du (très) mauvais travail. 1% des personnes interrogées n'ont pas d'avis sur la question.

Le pourcentage de répondants qui estiment que les services de police réalisent un bon (ou très bon) travail a à nouveau augmenté par rapport à 2006: de 89% à 93,5%. À long terme aussi, une hausse a été constatée: la satisfaction des citoyens interrogés par rapport au fonctionnement des services de police passe de 78% en 2000 à 93,5% en 2009. Cette augmentation d'environ 15% est notable. A l'inverse, le pourcentage de citoyens de la Province de Luxembourg estimant que la police fait du (très) mauvais travail est en décroissance, de 13% en 2000, on passe à 5,5% en 2009.

## 7.2. Les raisons du bon travail des services de police

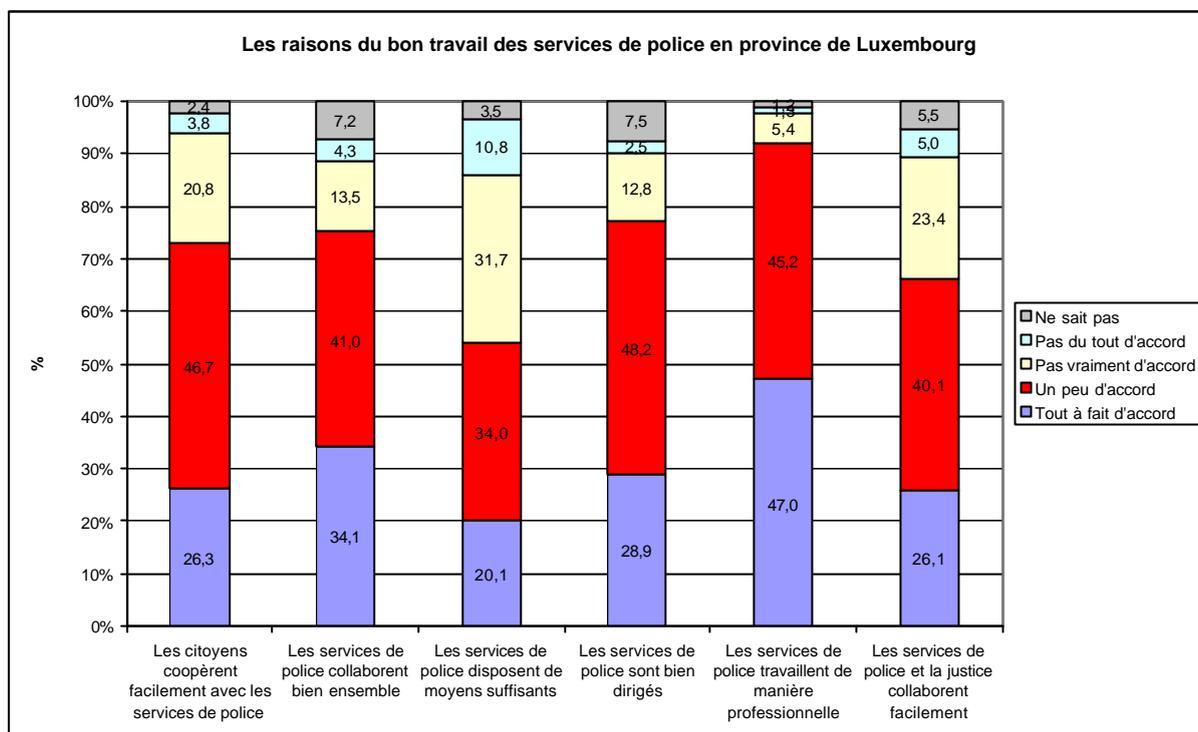


Fig.: Les raisons du bon travail des services de police en 2009 (Tables: CG. pol A.2.1. à CG. pol A.2.6.).

Pour une majorité des citoyens de la Province de Luxembourg, le fait que les services de police fassent du bon travail tient avant tout à leur professionnalisme (92% tout à fait et un peu d'accord).

Les personnes interrogées sont également d'avis que les services de police sont bien dirigés (77%), qu'ils collaborent bien entre eux (75%) ainsi qu'avec les citoyens (73%).

En revanche, la population convaincue du bon travail des services de police se révèle partagée sur les autres motifs présentés comme susceptibles d'expliquer la qualité du travail policier. Ainsi, 66% des personnes interrogées considèrent que la collaboration entre la police et la justice contribue «un peu» ou «tout à fait» à la qualité du travail. Enfin, il apparaît que seulement 54% des citoyens considèrent que les services de police disposent de moyens suffisants.

Plusieurs catégories atteignent un résultat plus élevé en Province de Luxembourg qu'au niveau fédéral. Il s'agit surtout de la coopération police – justice (66% en Province de Luxembourg contre 60% au niveau fédéral). Dans une moindre mesure, on relève «les services de police travaillent de manière professionnelle» et la «collaboration entre les citoyens et les services de police». À l'opposé, il y a moins de citoyens en Province de Luxembourg qu'au niveau fédéral qui estiment que «disposer de moyens suffisants» contribue au bon travail de la police (54% contre 61% au niveau fédéral). Concernant les autres catégories, il n'y a pas de différence entre les deux niveaux.

### 7.3. Les raisons du mauvais travail des services de police

Il est également demandé aux personnes interrogées qui ont répondu qu'elles considéraient que les services de police faisaient du mauvais, voire du très mauvais, travail, quelles étaient les raisons de ce sentiment.

La première cause évoquée par la majorité des citoyens ayant participé à l'enquête, à l'échelle fédérale, est le fait que la police et la justice ne collaborent pas bien ensemble (74%). En seconde place, 73% des répondants considèrent que les services de police travaillent de manière trop peu professionnelle.

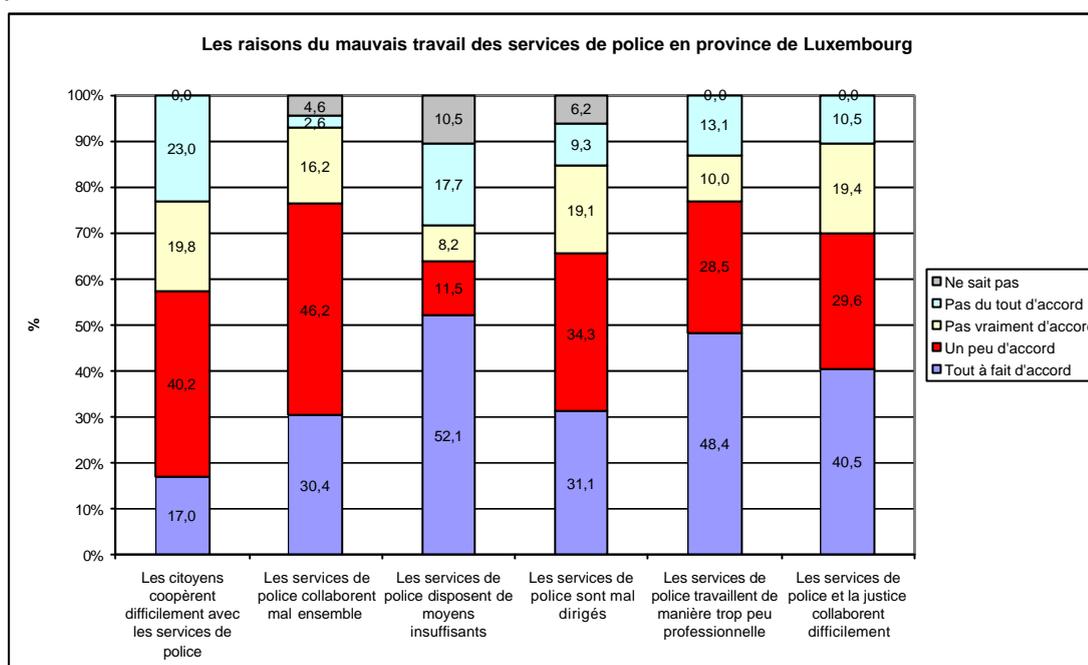


Fig.: Les raisons du mauvais travail des services de police en 2009 (Tables: CG. pol A.3.1. à CG. pol A.3.6.).

En Province de Luxembourg, 77% des répondants considèrent que la police fournit du mauvais travail parce que les services de police font preuve de professionnalisme insuffisant. 77% estiment que les services de police collaborent mal ensemble et 70% considèrent que les services de police et de justice collaborent difficilement.

Concernant les autres raisons du mauvais travail policier, les avis sont moins unanimes en Province de Luxembourg. 65% des personnes interrogées estiment que les services de police sont mal dirigés et 64% disent que les services de police disposent de moyens insuffisants. Enfin 57% attribuent le mauvais travail de la police à la difficile collaboration entre les citoyens et les services de police.

Les pourcentages en Province de Luxembourg sont toujours plus élevés qu'au niveau fédéral, excepté en ce qui concerne la mauvaise direction et la difficile collaboration entre la police et la justice. Ainsi, 70% des citoyens en Province de Luxembourg estiment que la difficile collaboration entre la police et la justice contribue au mauvais travail de la police, contre 74% au niveau fédéral.

## 7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier

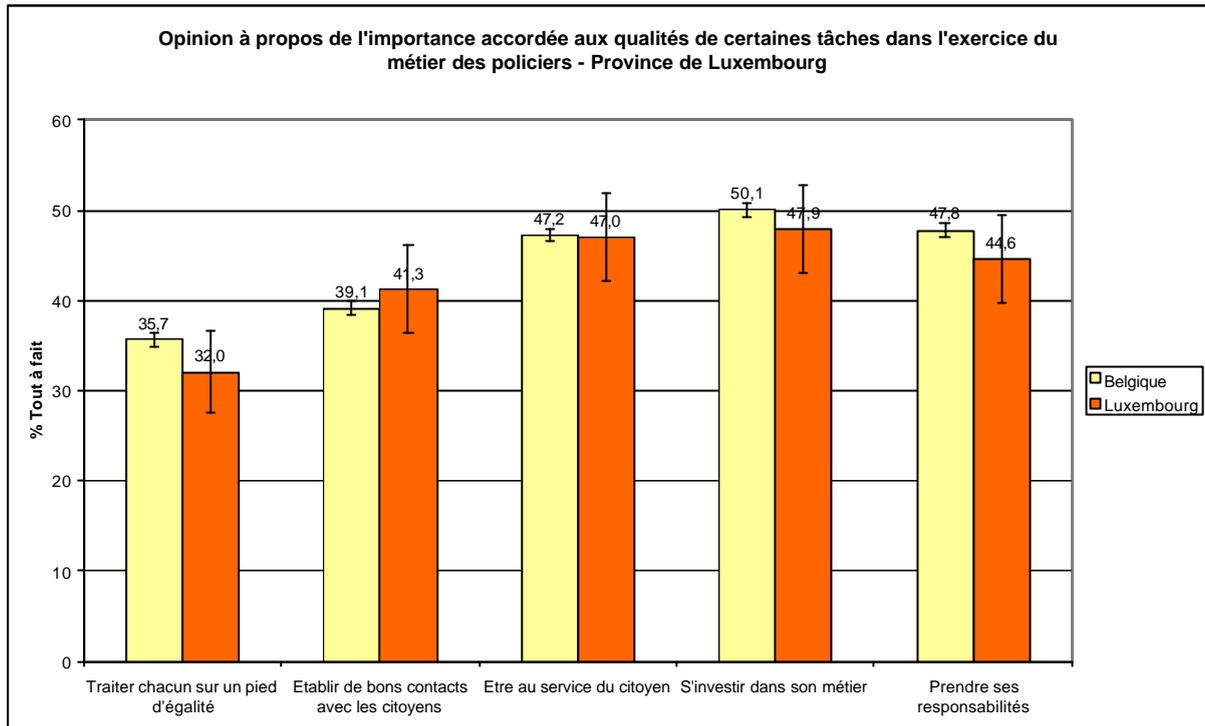


Fig.: Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier dans la Province de Luxembourg en 2009 (réponse "tout à fait"). Le problème de l'égalité de traitement des citoyens (Tables: CG.pol C.1., CG.pol C.2. CG.pol C.3. CG.pol C.4. CG.pol C.5.).

Le graphique présente les pourcentages des répondants qui estiment TOUT À FAIT que les policiers, lorsqu'ils exercent leur fonction, attachent de l'importance aux qualités qui s'y rapportent.

En Province de Luxembourg, l'investissement dans leur travail et le service au citoyen est tout à fait reconnu aux policiers dans l'exercice de leur fonction par presque la moitié des citoyens interrogés.

Le sens des responsabilités est également une qualité reconnue aux policiers par près de 45% et l'établissement de bons contacts avec les citoyens par environ 40% des citoyens de la Province de Luxembourg.

C'est un peu moins le cas lorsque l'on considère le fait de traiter chacun sur un pied d'égalité quels que soient sa nationalité, sa religion, son statut social ou son sexe (32%). Pour cette dernière qualité, un grand nombre de citoyens interrogés considèrent que ce n'est pas vraiment (19%), voire pas du tout (4,6%), pris en compte par les policiers dans l'exercice de leur travail.

Une comparaison avec le niveau fédéral ne montre aucune différence significative.

## 7.5. L'appréciation de la qualité du travail des différentes tâches policières

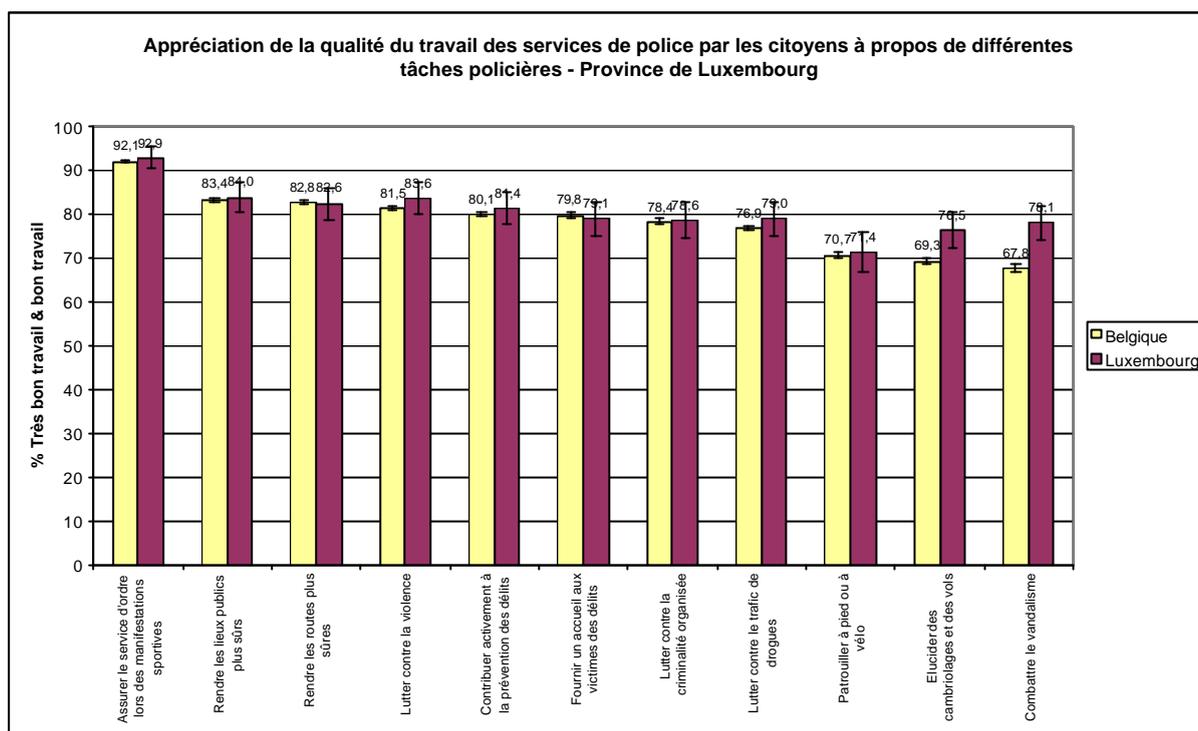


Fig.: L'appréciation de la qualité du travail des services de police par les citoyens à l'égard des différentes tâches policières en 2009 en Province de Luxembourg (Tables: CG.pol D.1., CG.pol D.2., CG.pol D.3., CG.pol D.4., CG.pol D.5., CG.pol D.6., CG.pol D.7., CG.pol D.8., CG.pol D.9., CG.pol D.10., CG.pol D.11.).

Quand on demande si les services de police accomplissent correctement ou non différentes tâches policières, on obtient le résultat suivant. Environ **90%** des personnes considèrent que les services de police réalisent un (très) bon travail en matière de maintien de l'ordre pendant les manifestations sportives, et ce tant au niveau national que provincial.

Environ **80% à 85%** des citoyens de la Province de Luxembourg considèrent que la police accomplit un (très) bon travail quant il s'agit de rendre plus sûrs les lieux publics, de lutter contre la violence, de maintenir la sécurité sur les routes et de prévenir les infractions.

Environ **79%** des personnes interrogées estiment que la police accomplit un (très) bon travail en matière d'accueil des victimes, de lutte contre la criminalité organisée et de commerce de drogues, ainsi qu'en matière de lutte contre le vandalisme.

Plus de trois quarts (76,5%) des répondants sont d'accord pour dire que la police effectue du (très) bon travail lorsqu'il s'agit d'élucider des vols et cambriolages. Enfin, 71% estiment que les services de police fournissent du (très) bon travail en ce qui concerne les patrouilles à pied ou à vélo. Concernant ces deux derniers aspects, le pourcentage des habitants de la Province de Luxembourg qui estiment que la police accomplit du (très) bon travail est d'ailleurs plus élevé que celui du niveau fédéral. Les autres catégories ne montrent pas de différence significative entre les deux niveaux.

## 7.6. L'agent de quartier

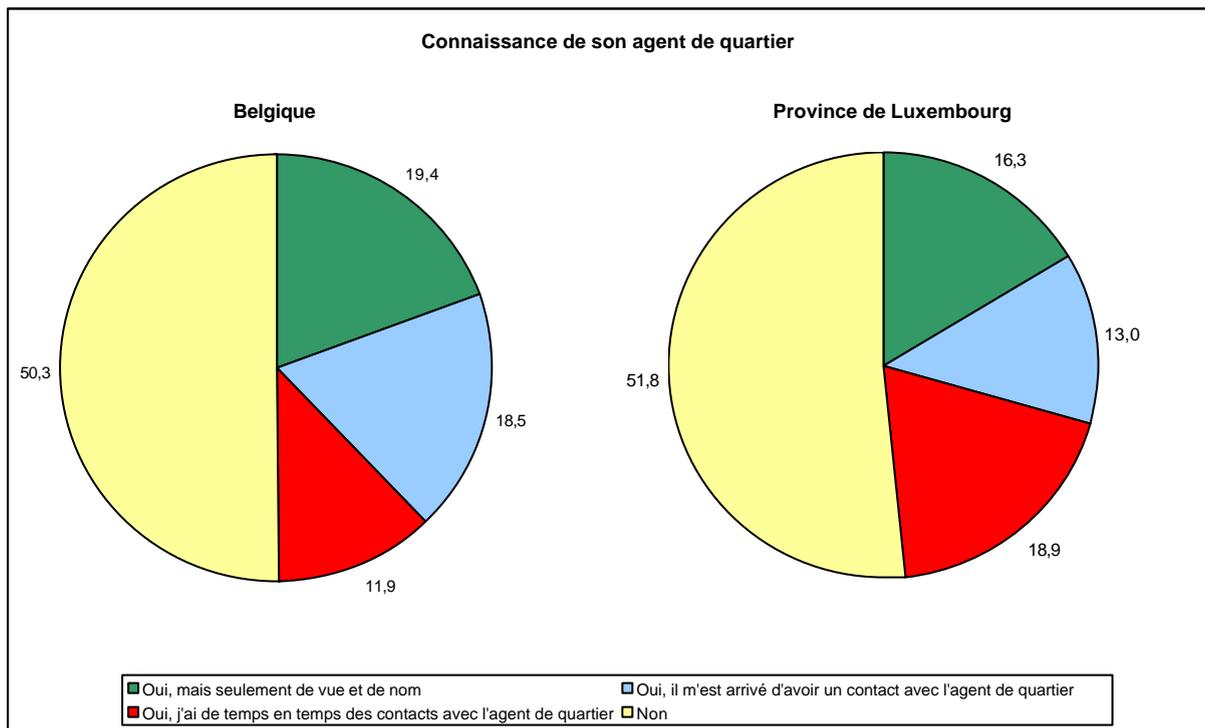
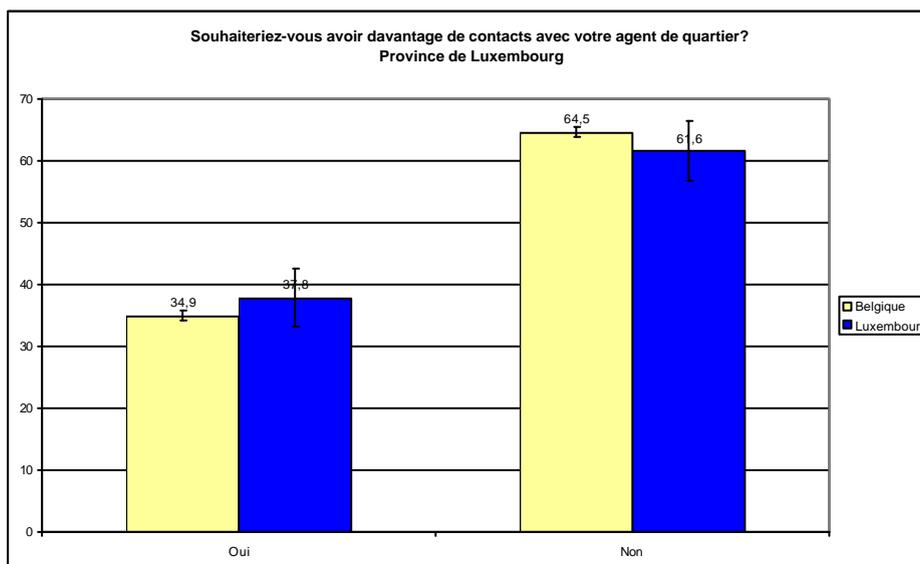


Fig.: La connaissance de l'agent de quartier par les citoyens en 2009, en Belgique et dans la Province de Luxembourg (Table: CG.pol E.1.).

La moitié de la population belge déclare ne pas connaître son agent de quartier. En Province de Luxembourg environ la moitié (52%) des personnes interrogées ne le connaissent pas. Néanmoins, 38% des répondants luxembourgeois souhaiteraient davantage de contacts avec leur agent de quartier, cette demande atteint les 35% à l'échelle du pays.



Parmi ceux qui le connaissent, 16% ne le connaissent que de vue ou de nom, 13 autres pour cent ont déjà eu un contact avec leur agent de quartier et enfin près d'un cinquième (19%) ont de temps en temps un contact avec lui.

Fig. : Le souhait de connaître davantage son agent de quartier (Table: CG.pol E.2.).